

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 1
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

## **Pièce N° 14**

### Description détaillée de l'activité

## SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	6
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS .....	9
LOCALISATION DES INSTALLATIONS .....	9
CHAPITRE I : OBJET ET CONTENU DE LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT .....	10
1.1.- REGLEMENTATION .....	10
1.2 – CONTENU DE LA DEMANDE. ....	11
CHAPITRE 2 : PRESENTATION DE L'ACTIVITE DU SITE .....	14
2.1. – LOCALISATION DE L'INSTALLATION .....	14
2.1.1. Situation géographique .....	14
2.1.2. Implantation locale .....	16
2.2. – DESCRIPTION DE L'INSTALLATION PROJETE.....	26
2.2.1. Historique du site .....	26
2.2.2. Motivation du projet .....	26
2.2.3. Activité de broyage, concassage et criblage de matériaux inertes.....	26
2.2.4. Etat des milieux naturels .....	28
2.2.4.1. Contexte géologique.....	28
2.2.4.2. Contexte hydrogéologique.....	29
2.2.4.3. Contexte hydrologique.....	30

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 2
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

CHAPITRE 3 : NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES.....	33
3.1 PLAN DE LOCALISATION ET DE REPARTITION DES ACTIVITES PAR ZONE.....	33
3.2. – DESCRIPTION DE L’INSTALLATION DE BROyage CONCASSAGE ET CRIBLAGE .....	35
3.2.1. Installation de concassage/broyage .....	35
3.2.2. Installation de criblage .....	37
3.2.3. Scalpeur .....	39
3.3. – DESCRIPTION DES AIRES DE STOCKAGE .....	41
3.4. INSTALLATIONS ANNEXES.....	42
3.4.1. Installations électriques.....	43
3.4.2. Installation de distribution d’hydrocarbures.....	43
3.4.3. Installations hydrauliques.....	45
3.4.4. Installation de compression .....	45
3.4.5. Installation de scies et presses .....	46
3.4.6. Ligne téléphonique .....	46
3.5. REGIME DES ACTIVITES CLASSEES ICPE SUR SITE.....	46
3.6. REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION.....	50
CHAPITRE IV INCIDENCE DU PROJET SUR L’ENVIRONNEMENT .....	52
4.1. SITUATION DU SITE VIS-A-VIS DES ESPACES NATURELS.....	52
4.2. ELEMENTS POUR L’ETUDE DE COMPATIBILITE AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES D’AMENAGEMENTS ET DE GESTION.....	64
4.2.1. SDAGE du bassin de la Seine et des Cours d’Eaux Côtiers Normand .....	65
4.2.2. SAGE Oise-Aronde .....	67
4.2.3. - Le Plan Régional d’Élimination des Déchets Dangereux (PREDD) région Picardie	

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 3
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

4.2.4. - SRCAE Schéma régional climat - air - énergie .....	72
4.2.5. - Plans nationaux d'élimination de certains déchets spéciaux dangereux .....	73
<b>CHAPITRE V : NOTICE D'IMPACT .....</b>	<b>74</b>
5.1. LES EMISSIONS SONORES .....	74
5.2. LES EMISSIONS LUMINEUSES .....	76
5.3. LES DECHETS.....	76
5.4. LE TRAFIC.....	79
5.5. LE PAYSAGE .....	79
5.6. L'AIR.....	79
5.6.1 – Gestion des rejets atmosphériques.....	79
5.6.2 – Les odeurs.....	84
5.7. SOL ET SOUS-SOL.....	84
5.8. L'EAU.....	84
5.8.1. Alimentation en eau du site .....	84
5.8.2. Rejets aqueux de l'activité.....	85
5.8.2.1. Eaux usées .....	85
5.8.2.2. Eaux pluviales .....	86
5.8.2.3. Schéma de principe de gestion des eaux .....	87
5.8.2.4. Description du procédé de traitement avant rejet au milieu naturel .....	87
5.8.2.5. Description du traitement des eaux de lavage .....	88
5.8.2.6. Eaux d'extinction.....	93
5.9. CONCLUSION .....	95
<b>ANNEXES.....</b>	<b>96</b>

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 4
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

## TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : CARTE IGN (CARTE AU 1/40 000 <sup>EME</sup> ) .....	14
FIGURE 2 : PLAN CADASTRAL (CARTE AU 1/3334 <sup>EME</sup> ) .....	16
FIGURE 3 : PLAN DE ZONAGE AVEC INDICATIONS DES PERIMETRES DE 35 M ET 100 M (CARTE AU 1/6667 <sup>EME</sup> ) .....	17
FIGURE 4 : SURFACES BATIES AUTOUR DE L'INSTALLATION CLASSEE (CARTE AU 1/12 500 <sup>EME</sup> ) .....	19
FIGURE 5 : LOCALISATION DE L'INSTALLATION CLASSEE (CARTE AU 1/25 000 <sup>EME</sup> ).....	20
FIGURE 6 : VUE AERIENNE N°1.....	22
FIGURE 7 : VUE AERIENNE N°2.....	23
FIGURE 8 : VUE AERIENNE N°3.....	24
FIGURE 9 : VUE AERIENNE N°4.....	25
FIGURE 10 : EXTRAIT DE LA CARTE GEOLOGIQUE DE LA FRANCE A 1/50 000 .....	29
FIGURE 11 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE.....	31
FIGURE 12 : LOCALISATION DE L'INSTALLATION DE BROYAGE, CONCASSAGE ET CIBLAGE.....	35
FIGURE 13 : FICHE TECHNIQUE DE L'INSTALLATION LT 1213.....	36
FIGURE 14 : FICHE TECHNIQUE DE L'INSTALLATION ST 352.....	38
FIGURE 15 : FICHE TECHNIQUE DE L'INSTALLATION ST 2.4.....	40
FIGURE 16 : LOCALISATION DES AIRES DE STOCKAGE DE MINERAUX .....	41
FIGURE 17 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ANNEXES .....	42
FIGURE 18 : COUPE LONGITUDINALE DU SEPARATEUR HYDROCARBURES DE CLASSE 1 EN PLACE DE LA STATION DE LAVAGE ET DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX NON INERTES (16 M <sup>3</sup> DE CAPACITE).....	91

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 5
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

ILLUSTRATION 1 : INSTALLATION DE CONCASSAGE .....	35
ILLUSTRATION 2 : CRIBLEUR LOKOTRACK ST352.....	38
ILLUSTRATION 3 : CONSTRUCTION STABLE.....	38
ILLUSTRATION 4 : LOKOSTRACK ST 2.4 .....	39
ILLUSTRATION 5 : ALIMENTATION EN TABLIER.....	39
ILLUSTRATION 6 : SCIE ET PRESSE.....	46
ILLUSTRATION 7 : PARC NATUREL REGIONAL .....	53
ILLUSTRATION 8 : BIOCORRIDOR EN LIMITE DE PAR BORDANT LE MARAIS DE SACY .....	53
ILLUSTRATION 9 : SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE (SIC) .....	55
ILLUSTRATION 10 : ZONE DE PROTECTION SPECIALE (ZPS) .....	56
ILLUSTRATION 11 : LOCALISATION DU SITE PAR RAPPORT AUX TROIS ZNIEFF.....	61
ILLUSTRATION 12 : LOCALISATION DU SITE PAR RAPPORT AUX DEUX ZICO .....	63

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 6
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

## Introduction

Les articles L 511-1 et L 511-2 au titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code de l'Environnement soumettent *"les usines, ateliers, dépôts, chantiers, carrières et d'une manière générale, les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments"* à des procédures d'autorisation ou de déclaration suivant la gravité des dangers ou des nuisances que peut présenter leur exploitation.

L'article L.512-7 de ce code indique paragraphe I.- *Sont soumises à autorisation simplifiée, sous la dénomination d'enregistrement, les installations qui présentent des dangers ou inconvénients graves pour les intérêts mentionnés à l'article L. 511-1, lorsque ces dangers et inconvénients peuvent, en principe, eu égard aux caractéristiques des installations et de leur impact potentiel, être prévenus par le respect de prescriptions générales édictées par le ministre chargé des installations classées.*

La société POISSON TERRASSEMENT est spécialisée dans la location d'engins de chantier et de camions avec chauffeurs, implantée dans l'Oise (60) depuis plusieurs années, elle traite les demandes des professionnels et des particuliers. Elle réalise également, tout type de travaux telle que :

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 7
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

Savoir faire	
Terrassement	Pavage
Assainissement (fosse septique, plateau d'épandage, filtre à sable, puisard,...)	
Maçonnerie	Carrelage
Démolition	Rénovation d'habitat
Clôture	Vente de terre végétale
Ravalement	Piscines
Tranchées avec tirage des gaines (PTT, EDF, Eaux, VRD)	
Fossés et curage	Longrines
Puits	Tout type de Fondation
Dessouchage d'arbre	Evacuation des Terre
Réalisation de terrasse en teck	Vente et pose de pavé granit et grès
Réalisation de plateau Géothermique	Fourniture et pose de récupérateur d'eau

#### Location d'engins avec chauffeurs:

Pour creuser, damer, démolir... Du petit chantier aux grands travaux de terrassement, la société POISSON TERRASSEMENT tient à votre disposition une très large gamme d'outillage fiable et performant. Livrés sur les chantiers et mis en main par du personnel qualifié, ses clients peuvent compter le matériel et les équipes de POISSON TERRASSEMENT pour obtenir les résultats escomptés.

#### La société souhaite désormais :

Compléter ses activités avec en diversifiant son métier au travers de l'implantation :

1. D'une unité de broyage, concassage et criblage de produits minéraux inertes,
2. D'un atelier d'entretien et de réparation de véhicules à moteur de la société.

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 8
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

Le livre V du Code de l'Environnement soumet les installations qui exercent l'activité broyage, concassage et criblage de produits minéraux inertes à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). La société POISSON TERRASSEMENT a mandaté le bureau d'études C.E.R.D.I.S Environnement pour constituer ce dossier qui apporte les éléments d'informations requis par le Préfet préalablement à l'exploitation, ceci afin de déclarer la mise en place et le fonctionnement de ces activités, conformément à la réglementation.

Par le présent dossier, la société POISSON TERRASSEMENT sollicite l'Enregistrement de ses activités auprès des services instructeurs afin d'être en conformité avec les exigences réglementaires relatives à son activité.

La nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement vise notamment :

- les installations de broyage, concassage, criblage, de mélanges de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels (béton) ou de déchets non dangereux inertes au titre de la rubrique 2515 sous le régime de l'enregistrement avec une puissance installée comprise entre 200 et 550 kW.
- La station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes au titre de la rubrique 2517 sous le régime de l'enregistrement avec une superficie de l'aire de transit comprise entre 10 000 m<sup>2</sup> et 30 000 m<sup>2</sup>.

Tous les composants issus de l'activité de broyage, concassage et criblage seront triés et valorisés en sable, gravillons et granulats 0 - 31.5. Les fractions criblées supérieures à 31.5 mm seront repassées dans le broyeur.

La capacité de l'installation de broyage, concassage et criblage sera de 459 kW.

La superficie de l'aire de transit sera de 18 880 m<sup>2</sup>



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 9
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

## Renseignements administratifs

Raison sociale : **SARL POISSON TERRASSEMENT**

Forme juridique : **Société à responsabilité limitée**

Adresse du siège social : **204 rue Patrick SIMIAND  
60 700 LES AGEUX**

Télécopie : **03 44 54 61 90**

Signataire de la demande : **M. Franck POISSON**  
Tél. 06 22 93 05 77  
Tel. 03 44 54 24 51  
Email: poisson.terrassement@gmail.com

Code APE - NAF : **4312A**  
**Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires**

Numéro de SIRET : **484 561 998 00010**

Numéro d'inscription au registre du commerce : **484 561 998**

Capital : **7 500,00 Euros**

### ***Localisation des installations***

Département : **Oise (60)**

Commune : **Les Ageux (60 700)**

Adresse de l'installation : **204 rue Patrick SIMIAND**

Repère cadastral : **950 section A**

Propriétaire : **SCI FC POISSON**  
**71 Avenue du Général de Gaulle**  
**60 700 FLEURINES**

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 10
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

## **Chapitre I : Objet et contenu de la demande d'enregistrement**

### ***1.1.- Réglementation***

Actuellement en France, les usines, ateliers, dépôts, chantiers et d'une manière générale les installations « qui peuvent présenter des dangers ou inconvénients, soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments » sont soumises aux prescriptions des articles du titre 1<sup>er</sup> - Installations classées pour la protection de l'environnement du Livre V -Prévention des pollutions, des risques et des nuisances de la partie législative du code de l'Environnement créée par l'ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement (J.O. du 21 septembre 2000) qui codifie la loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

L'Article L.512-7 de ce Code prévoit que les installations qui présentent des dangers ou inconvénients graves pouvant, en principe, être prévenus par le respect de prescriptions générales édictées par le ministre chargé des installations classées, doivent faire l'objet d'un enregistrement pris sous la forme d'un Arrêté Préfectoral. Ces installations ou activités sont définies dans la nomenclature des installations classées faisant l'objet de l'article R.511-9 et de son annexe du Code de l'Environnement.

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 11
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

## **1.2 – Contenu de la demande.**

Cette demande d'enregistrement est établie conformément aux articles R.512-46-1 à R.512-46-30 de la partie Réglementaire du Code de l'Environnement pris en application du titre 1<sup>er</sup> -- Installations classées pour la protection de l'environnement du Livre V - Prévention des pollutions, des risques et des nuisances de la partie Législative du Code de l'Environnement.

La demande d'enregistrement comprend principalement :

- **Article R. 512-46-3 du Code de l'environnement**

" Dans tous les autres cas, il est remis une demande, en trois exemplaires augmentés du nombre de communes mentionnées à l'article R. 512-46-11, qui mentionne :

" 1° S'il s'agit d'une personne physique, ses nom, prénoms et domicile et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire ;

" 2° L'emplacement sur lequel l'installation doit être réalisée ;

" 3° La description, la nature et le volume des activités que le demandeur se propose d'exercer ainsi que la ou les rubriques de la nomenclature dont l'installation relève.

- **Article R. 512-46-4 du Code de l'environnement**

" A chaque exemplaire de la demande d'enregistrement doivent être jointes les pièces suivantes :

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 12
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

" 1° Une carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 sur laquelle sera indiqué l'emplacement de l'installation projetée ;

" 2° Un plan, à l'échelle de 1/2 500 au minimum, des abords de l'installation jusqu'à une distance qui est au moins égale à 100 mètres. Lorsque des distances d'éloignement sont prévues dans l'arrêté de prescriptions générales prévu à l'article L. 512-7, le plan au 1/2 500 doit couvrir ces distances augmentées de 100 mètres ;

" 3° Un plan d'ensemble, à l'échelle de 1/200 au minimum, indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants, le tracé des réseaux enterrés existants, les canaux, plans d'eau et cours d'eau. Une échelle plus réduite peut, à la requête du pétitionnaire, être admise par l'administration;

" 4° Un document permettant au préfet d'apprécier la compatibilité des activités projetées avec l'affectation des sols prévue pour les secteurs délimités par le plan d'occupation des sols, le plan local d'urbanisme ou la carte communale ;

" 5° Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, la proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme. Ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur ;

" 6° Le cas échéant, l'évaluation des incidences Natura 2000 dans les cas et conditions prévus par les dispositions réglementaires de la sous-section 5 de la section 1 du chapitre IV du titre Ier du livre IV ;

" 7° Les capacités techniques et financières de l'exploitant ;

" 8° Un document justifiant du respect des prescriptions applicables à l'installation en vertu du présent titre, notamment les prescriptions générales édictées par le ministre chargé des installations classées en application du I de l'article L. 512-7. Ce

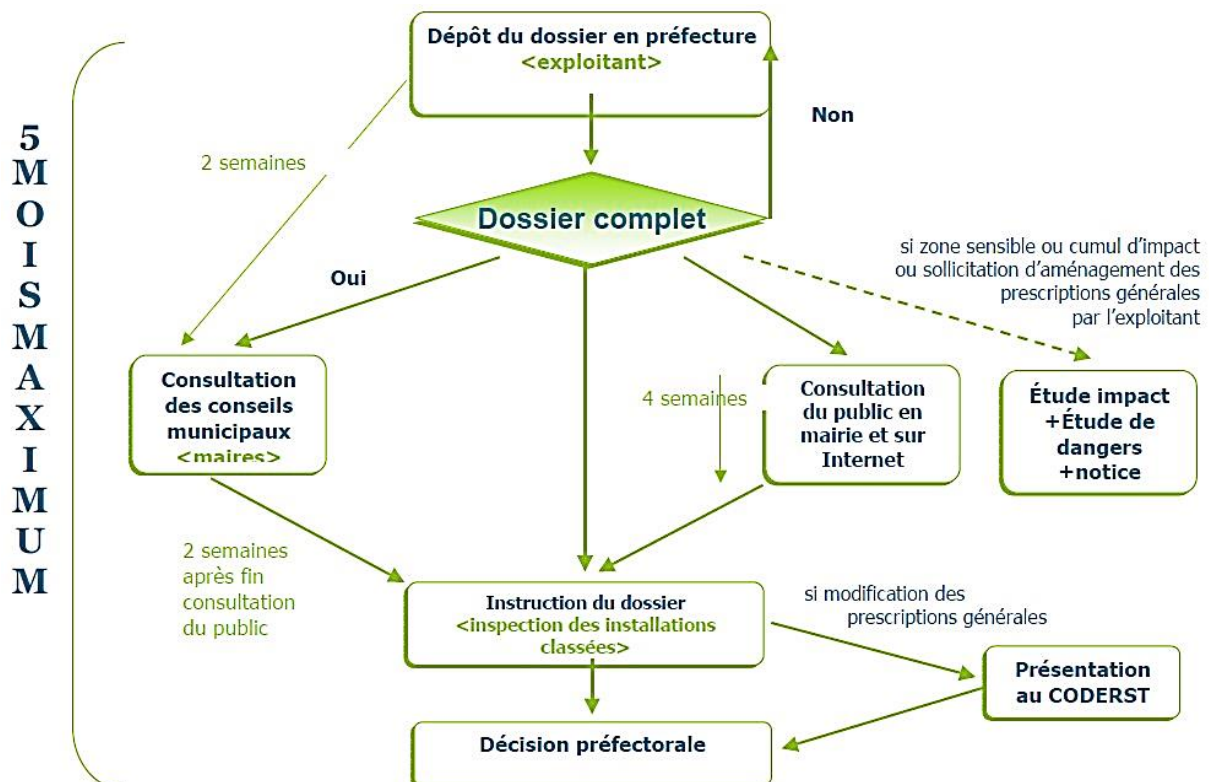
Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 13
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

document présente notamment les mesures retenues et les performances attendues par le demandeur pour garantir le respect de ces prescriptions ;

« 9° Les éléments permettant au préfet d'apprécier, s'il y a lieu, la compatibilité du projet avec les « plans, schémas et programmes mentionnés aux 4°, 5°, 16° à 23°, 26° et 27° du tableau du I de l'article R. 122---17 » ainsi qu'avec les mesures fixées par l'arrêté prévu à l'article R. 222---36 ; »

" 10° L'indication, s'il y a lieu, que l'emplacement de l'installation est situé dans un parc national, un parc naturel régional, une réserve naturelle, un parc naturel marin ou un site Natura 2000.

Annexe III de la Circulaire du 22 septembre 2010 relative à la mise en œuvre du régime d'enregistrement



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 14
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

## Chapitre 2 : Présentation de l'activité du site

### 2.1. – Localisation de l'installation

#### 2.1.1. Situation géographique

Le site est situé au Sud-Est du territoire de la commune de Les Ageux au Nord de la voie de chemin de fer formant la limite communale entre Les Ageux et la commune de Pont Saint Maxence. L'installation classée sera implantée au 279 de la rue Patrick SIMIAND. L'accès au site s'effectuera par la Rue Patrick SIMIAND depuis l'Avenue d'AUVELAIS.

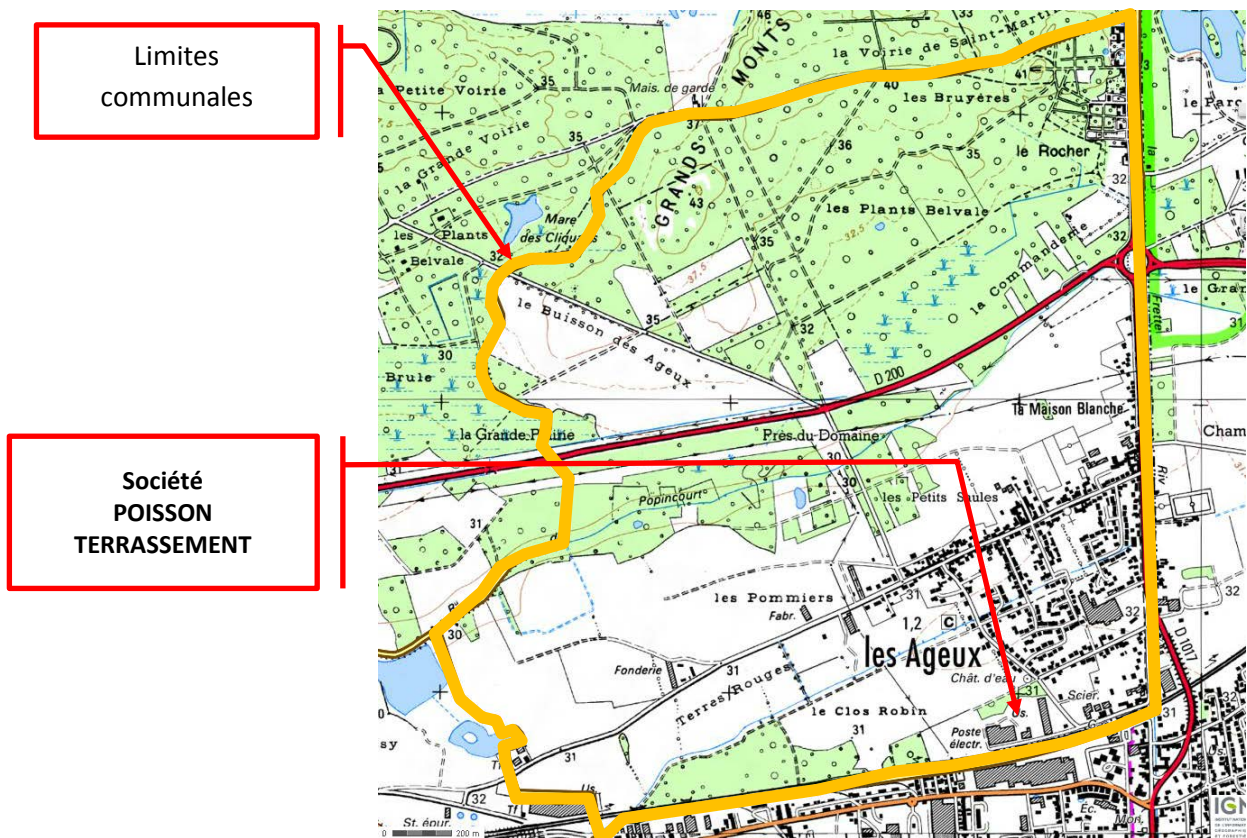


Figure 1 : Carte IGN (carte au 1/40 000<sup>ème</sup>)

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 15
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

Les départementales D 1017 et la D 29 sont situées à proximité du site permettant un accès facile.

Les Ageux est une commune française située dans le département de l'Oise en région Picardie. Elle est limitrophe de Pont-Sainte-Maxence, au sud, avec laquelle elle constitue une unité urbaine. Elle est située au Sud Est de l'Oise, elle fait partie de la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte.

Les Ageux est une commune entreprenante de 1 109 habitants (2012).

La commune des Ageux se situe à 68 kilomètres au sud d'Amiens, à 40 kilomètres à l'Est de Beauvais, à 19 kilomètres à l'Ouest de Compiègne et à 54 kilomètres au Nord de Paris.

La commune de Les Ageux s'étend sur une superficie de 5 km<sup>2</sup>, pour une altitude allant de 29-42 m. L'installation classée est située à une altitude de 31 mètres.

#### Coordonnées géographiques de la commune :

Systeme	Latitude	Longitude
WGS 84 (World Geodetic System 1984)	49° 18' 56" Nord	2° 35' 50" Est

#### Coordonnées géographiques du site POISSON TERRASSEMENT de les Ageux

Latitude	Longitude
49° 18' 35" Nord	1° 35' 53" Est

Commune	Section	N° parcelle	Surface exploitée par la société
Les Ageux (60 700) LA GRANDE PIECE	A	995	<b>54 150 m<sup>2</sup></b>

L'installation classée est disposée sur la parcelle n° 995.



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 16
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

### 2.1.2. Implantation locale

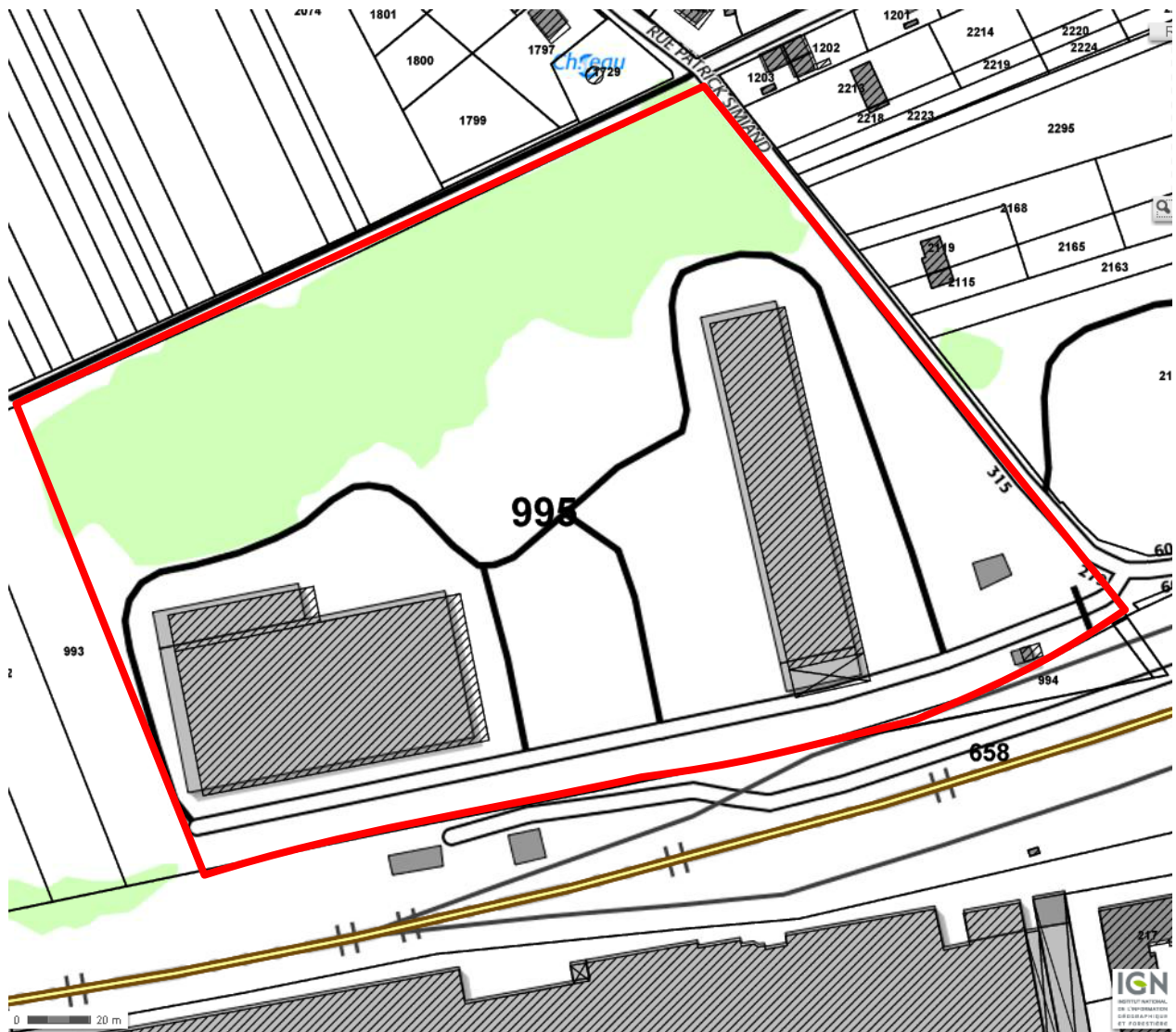


Figure 2 : Plan Cadastral (carte au 1/3334<sup>ème</sup>)

Le voisinage est typique :

- d'une zone d'activités (commerce et artisanat) dans les parties Sud et Sud-Est,
- d'habitations dans la partie Nord-Est,
- de champs cultivés dans la partie Nord et Nord-Ouest.

C.E.R.D.I.S. Environnement

1, rue Pasteur - 76117 INCHEVILLE - Tél. 02.27.28.29.29 - Fax 02.27.28.29.28

SARL au capital de 8 000 Euros SIRET : 414 945 311 00010 - RCS DIEPPE 414 945 311 - APE 7490B



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 17
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

On note la présence de plusieurs habitations dans le périmètre des 35 mètres au Nord-Est de l'installation classée.

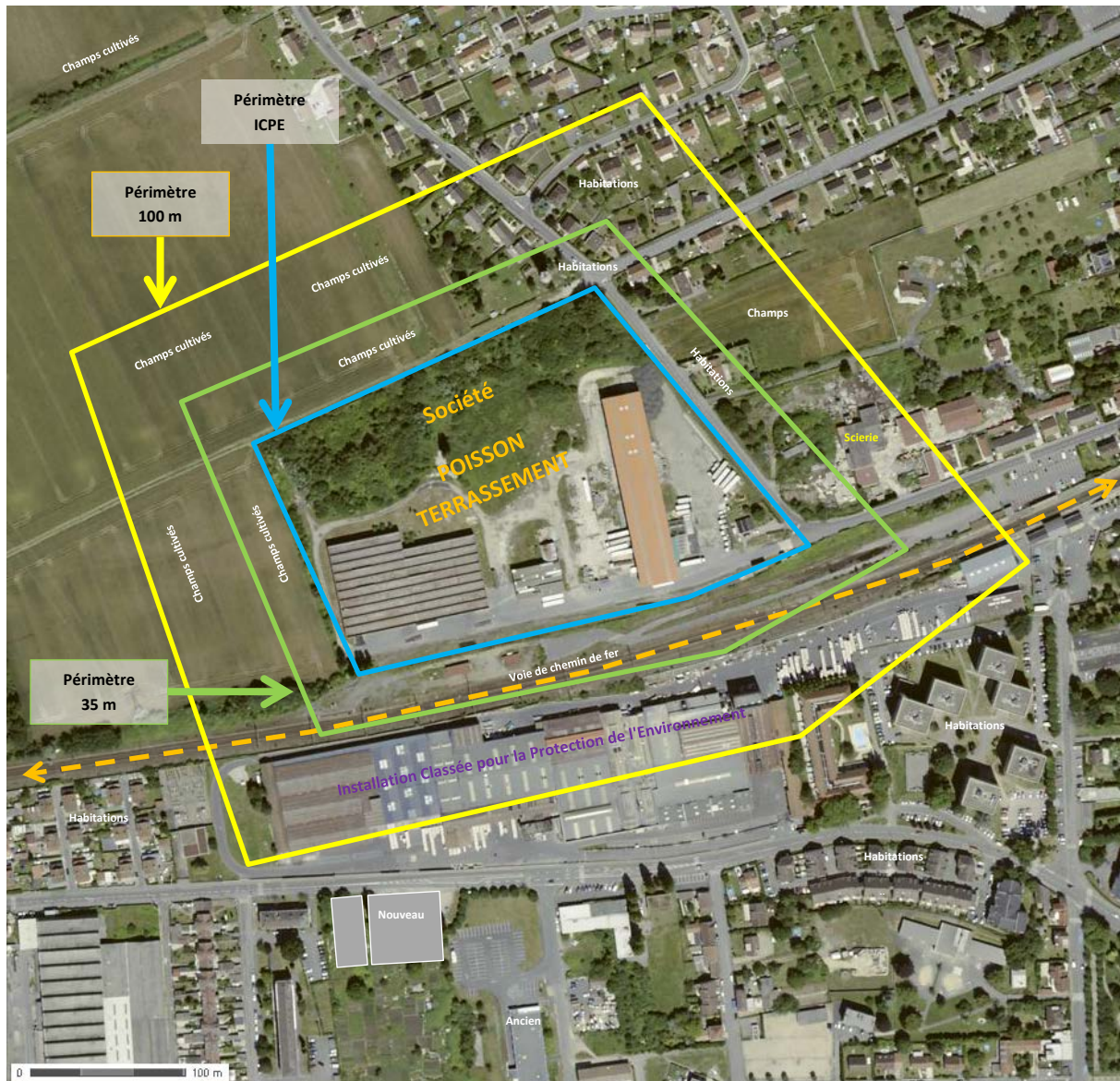


Figure 3 : PLAN DE ZONAGE AVEC INDICATIONS DES PERIMETRES DE 35 M et 100 M (carte au 1/6667<sup>ème</sup>)

On note la présence d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement dans le périmètre des 100 m au Sud de l'installation classée, ainsi que la voie de chemin de fer, limite communale entre Les Ageux et Pont Sainte Maxence

La société POISSON TERRASSEMENT se situe dans une zone d'activité, en frange du tissu urbain existant de Les Ageux, ce site bénéficie d'une localisation

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 18
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

géographique intéressante, en particulier en raison de la proximité immédiate des villes de Creil, Compiègne, Beauvais, Senlis ainsi que la région Parisienne. Elle possède de multiples atouts : une liaison directe avec l'autoroute A1-E15-E19 via la D 200.










Les Ageux et Pont Saint Maxence s'inscrivent dans une dynamique industrielle en faisant bénéficier les entreprises s'y installant d'un positionnement privilégié par rapport à l'autoroute A1.

### Établissements Recevant du Public (ERP)

On recense deux Établissements Recevant du Public (ERP) dans le périmètre des 100 m de l'installation classée, la gare de Pont Saint Maxence et l'Institut médico professionnel.

Des habitations individuelles (Pavillons) ainsi que l'Institut médico professionnel se situent dans le périmètre des 35 mètres de l'installation classée au Nord-Est.

Nord	Aucun bâtiment à caractère industriel ou commercial dans le périmètre des 100 m
Ouest	Aucun bâtiment à caractère industriel ou commercial
Sud	Une installation classée SAGA DECORS dans le périmètre des 100 m (régime de l'autorisation rubrique 2531 (travail chimique du verre))
Est	Scierie FRANCRU

	Bâtiments où se trouvent les services de l'administration municipale, sous-préfectorale ou préfectorale
	Bâtiments réservés à l'exercice d'un culte religieux
	Bâtiments réservés à la pratique sportive ou tribune de terrain de sport
	Bâtiments à caractère industriel, commercial, agricole ou réservés aux voyageurs
	Autres bâtiments
	Réservoirs d'eau (dont châteaux d'eau)
	Barrage, Dalle de protection, Ecluse ou Pont
	Cimetières
	Constructions remarquables

C.E.R.D.I.S. Environnement

1, rue Pasteur - 76117 INCHEVILLE - Tél. 02.27.28.29.29 - Fax 02.27.28.29.28

SARL au capital de 8 000 Euros SIRET : 414 945 311 00010 - RCS DIEPPE 414 945 311 - APE 7490B



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 19
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

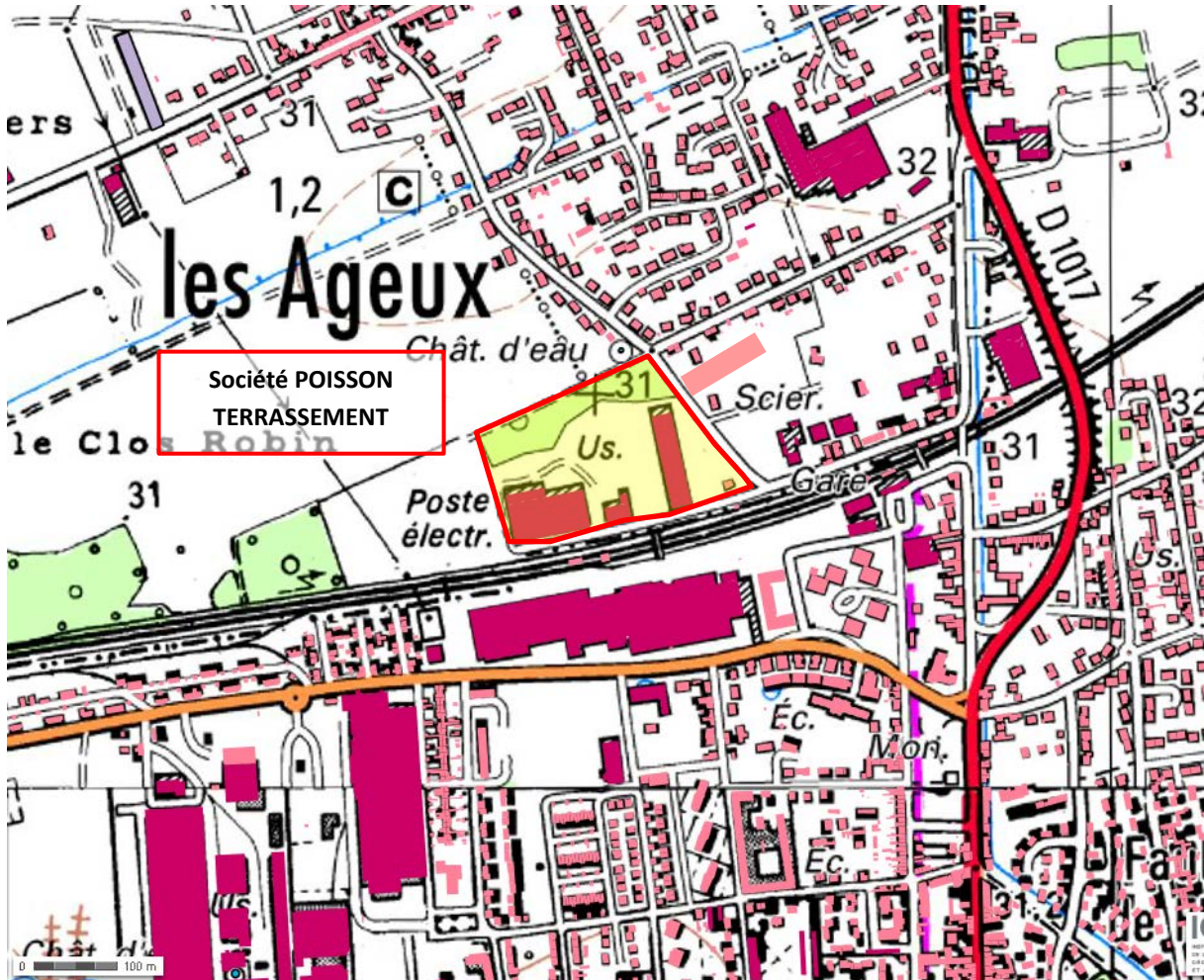


Figure 4 : Surfaces bâties autour de l'installation classée (carte au 1/12 500<sup>ème</sup>)



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 20
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

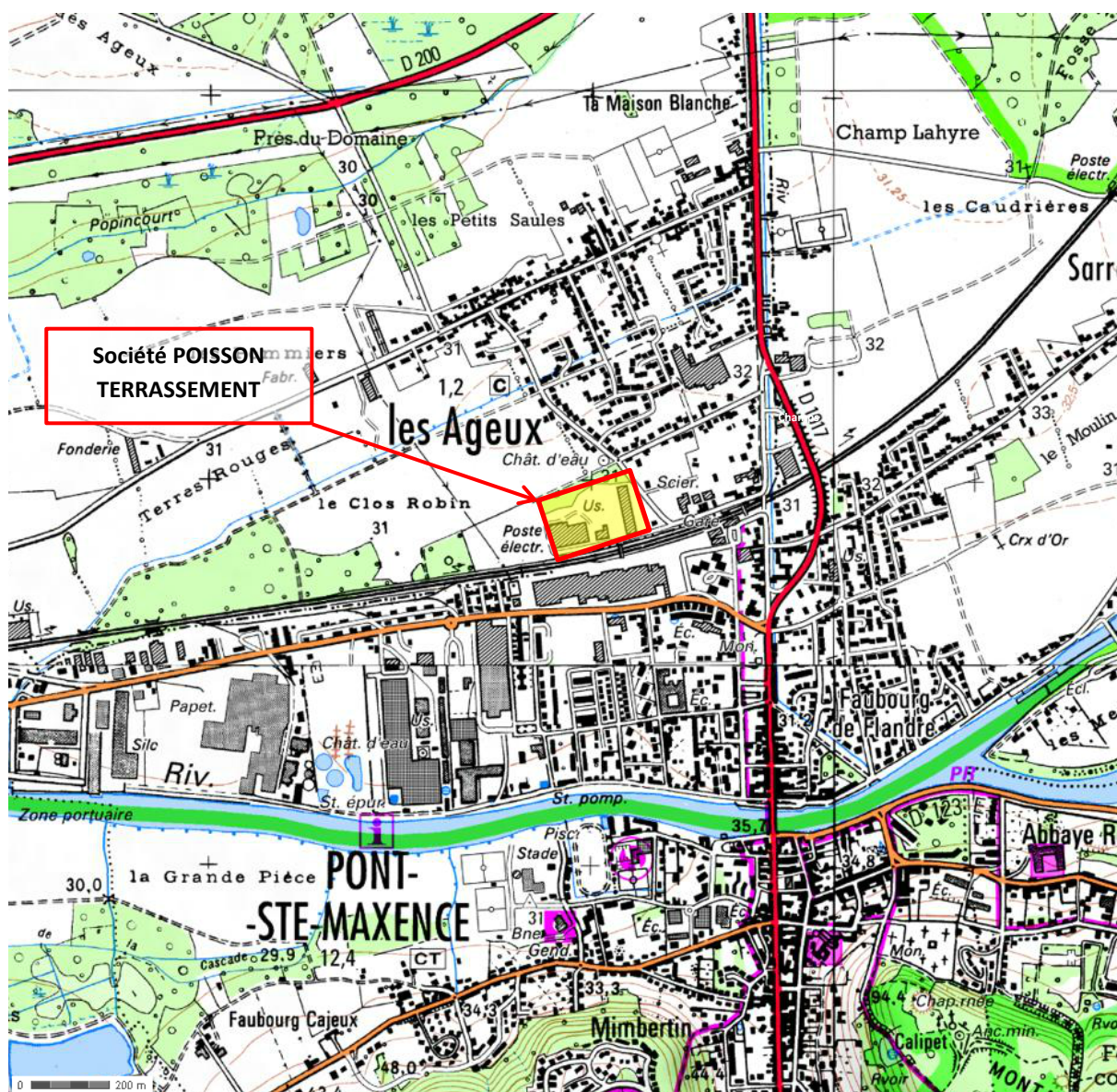




Figure 5 : Localisation de l'installation classée (carte au 1/25 000<sup>ème</sup>)

Le plan ci-dessous localise l'installation classée POISSON TERRASSEMENT dans son environnement

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 21
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

Les activités exercées par les entreprises entourant la société Poisson Terrassement sont indiquées dans le tableau ci-après :

<b>Entreprise</b>	<b>Activité principale</b>	<b>Localisation</b>
SAGA DECORS 	Travail chimique du verre et sérigraphie	En face du site au Sud

<b>Entreprise</b>	<b>Activité principale</b>	<b>Localisation</b>
Scierie FRANCRU 	Scierie	À l'Est de l'installation classée



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 22
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	



Figure 6 : Vue aérienne N°1



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 23
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

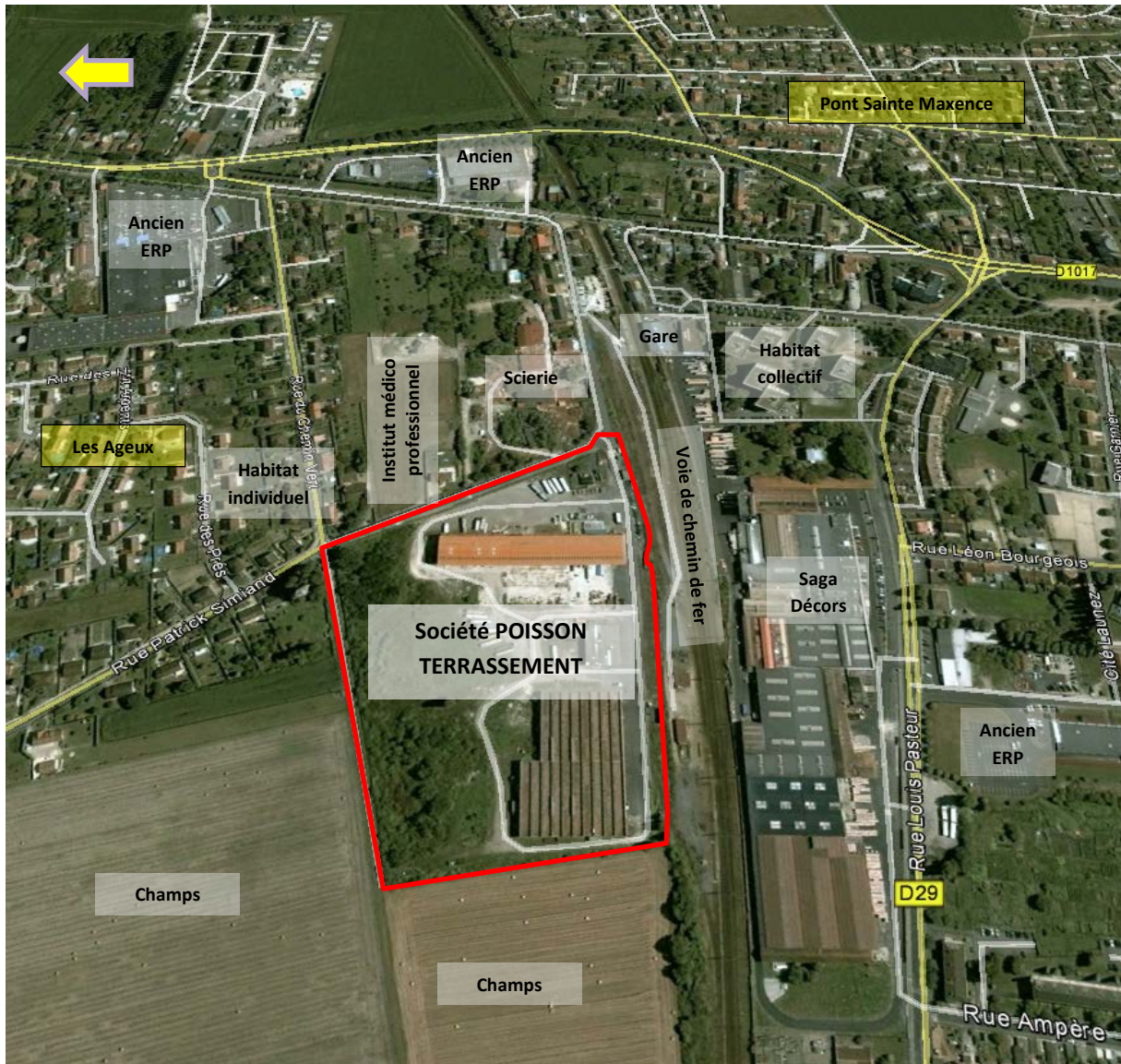


Figure 7 : Vue aérienne N°2



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 24
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	



Figure 8 : Vue aérienne N°3



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 25
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	



Figure 9 : Vue aérienne N°4

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 26
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

## **2.2. – Description de l'installation projeté**

### *2.2.1. Historique du site*

La société POISSON TERRASSEMENT est dirigée par Franck POISSON, depuis 9 ans dans le secteur d'activités des travaux de terrassement courants et travaux préparatoires.

### *2.2.2. Motivation du projet*

L'objectif de cette société est d'optimiser son savoir-faire au travers du développement des activités suivantes :

- une activité de broyage, concassage et criblage de matériaux inertes,

Ce projet est motivé par :

- une revitalisation d'une friche industrielle,
- un impact environnemental du site réduit du fait de l'éloignement des habitations (à plus de 100 mètres),
- L'existence de bâtiments et d'infrastructures nécessaires à l'activité, avec un accès facile aux RD 1017 et 29.

### *2.2.3. Activité de broyage, concassage et criblage de matériaux inertes*

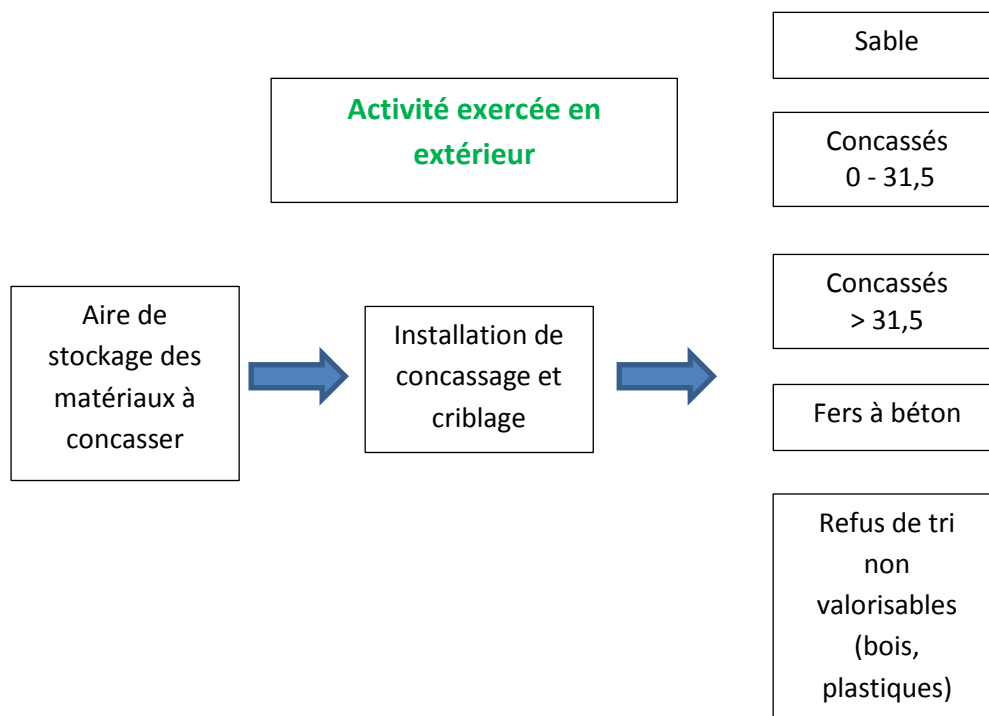
Le principe général d'une installation de broyage, concassage et de criblage consiste à passer d'un matériau de granulométrie variée, à une série de granulats de taille calibrée.

Origine des matériaux minéraux	
Démolition de voiries	10 000 m <sup>3</sup>
Gravats de démolition de bâtiments industriels	5 000 à 10 000 m <sup>3</sup>
Gravats de démolition d'habitations	5 000 à 10 000 m <sup>3</sup>
Gravats de démolition d'ouvrage d'art	5 000 à 10 000 m <sup>3</sup>
Rebuts de matériaux de construction	5 000 à 10 000 m <sup>3</sup>

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 27
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

Cette activité permettra donc d'intégrer le recyclage des sous-produits issus de la déconstruction, les déchets inertes du bâtiment, gravats... seront concassés puis criblés en vue de leur réemploi dans les propres activités de la société POISSON TERRASSEMENT telles que la centrale béton, les différents chantiers de construction et d'aménagement de la société, ainsi que pour des clients de la société.

Cette activité nécessite de la place pour stocker les matériaux à concasser, une installation de concassage et de criblage et une aire de stockage des produits criblés en trois catégories (Sable, Concassés 0 - 31,5, Concassés de fraction > à 31,5).



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 28
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

## 2.2.4. Etat des milieux naturels

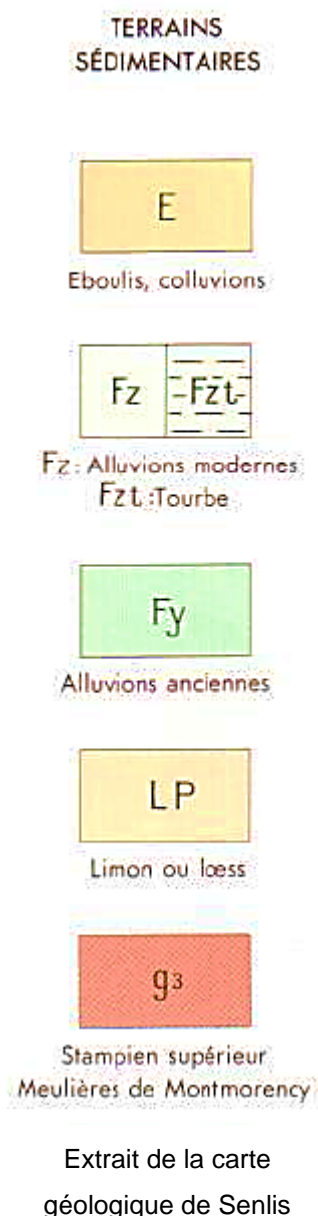
### 2.2.4.1. Contexte géologique

La commune de Les Ageux constitue une plaine boisée au Nord, de forme à peu près quadrangulaire, dont la limite orientale est caractérisée par la route de Paris aux Flandres.

Dans l'ensemble, le territoire est plat. On remarque entre Saint-Martin-Longueau et le bois des Ageux quelques lits d'argile plastique grise et fauve, contenant du bois pétrifié identique à celui que l'on retrouve dans les cendrières du Soissonnais. Le village se trouve soit sur du sable nu, soit des limons marécageux. Il y a près du chef-lieu quelques silex blonds, couverts de fossiles coquilliers. Il existe un dépôt de tourbe considérable entre Sacy-le-Grand, Saint-Martin-Longueau, Les Ageux, Monceaux et Hardancourt

Les Ageux appartiennent à la feuille géologique Senlis, n°128.

Comme l'indique l'extrait de carte, l'installation classée repose sur des formations géologiques de type alluvions modernes (FZ). Les fonds de vallée sont constitués de sables éocènes, plus spécialement cuisiens, de colluvions remaniées dans les alluvions et de tourbe. L'épaisseur des alluvions modernes est de 1 à 3,50 m dans la vallée de l'Oise.





Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 29
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

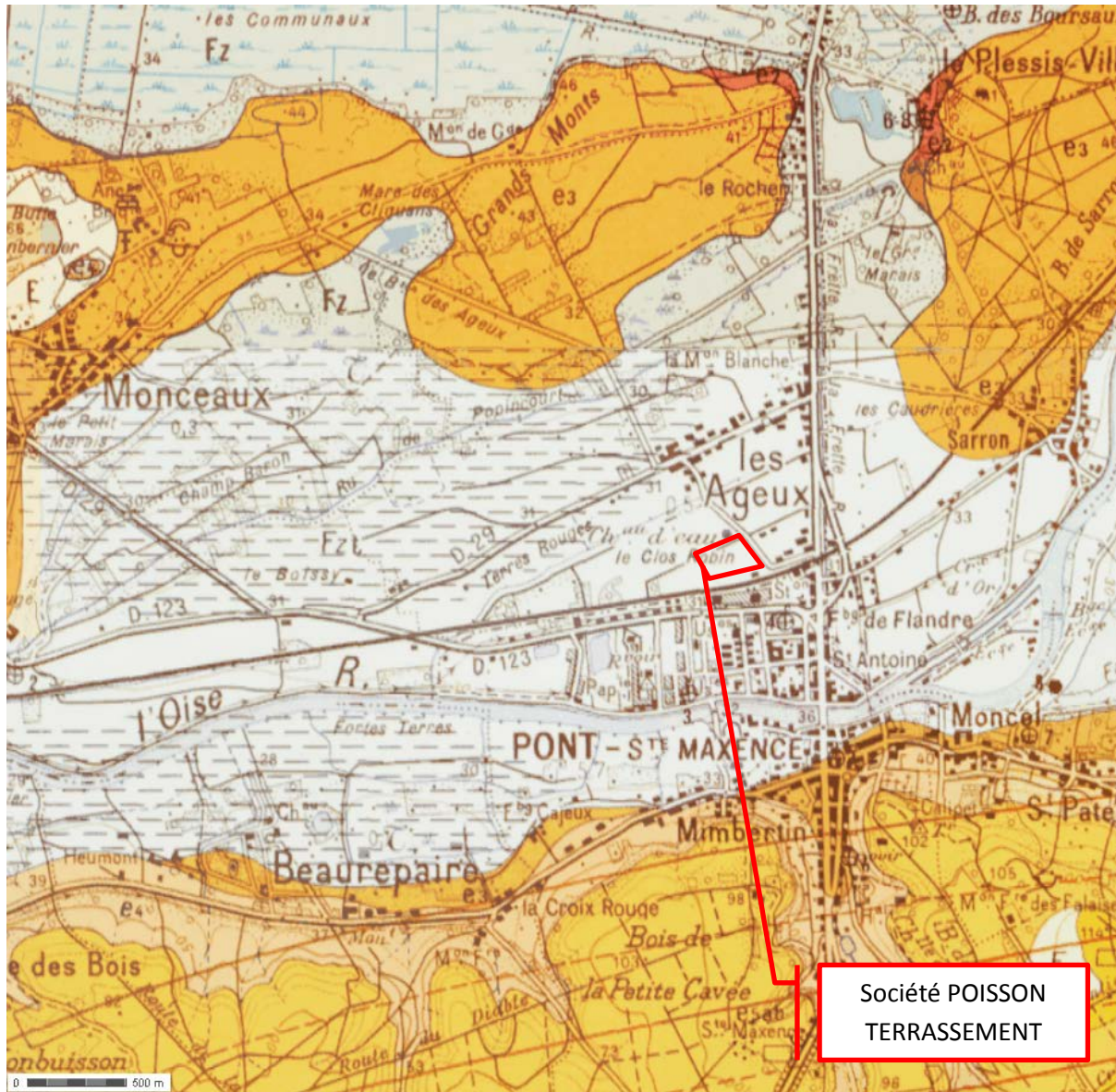


Figure 10 : Extrait de la carte géologique de la France à 1/50 000

#### 2.2.4.2. Contexte hydrogéologique

Un certain nombre de niveaux d'aquifère est connu et utilisé localement et notamment la nappe des sables de Bracheux, qui est exploitée par forage dans les vallées de l'Oise où elle est artésienne à Brenouille, Pont Saint Maxence. La qualité des eaux y est meilleure que celle du Soissonnais, mais les difficultés de captage sont encore plus grandes.

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 30
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

Un grand nombre de puits de particuliers exploite la nappe des alluvions de l'Oise. Les essais effectués pour exploiter plus intensivement cette nappe ont été pratiquement infructueux, en particulier à Pont Sainte Maxence.

### **2.2.4.3. Contexte hydrologique**

La commune est drainée au Nord par un ruisseau, le Ru de Popincourt, lequel, du Nord-Est au Sud-Ouest, relie la Route départementale 1017 au village de Brenouille où il rejoint l'Oise. Le Grand Fossé, ou rivière des Ageux, sensiblement parallèle, passe au Sud des maisons du centre. Elle naît dans la partie Est du village (rue des Pommiers) et se jette dans l'Oise dans la zone industrielle de Pont-Sainte-Maxence. Quelques mares se trouvent sur le territoire, notamment au pied de la butte des Grands Monts et sur la rive gauche du Ru de Popincourt. Ce dernier traverse le territoire communal drainant la plaine et se jette dans l'Oise à Brenouille après un parcours de 5 kilomètres.

Le centre et le Sud-Est du territoire se situent au-dessus de plusieurs nappes phréatiques sous-affleurantes. Un château d'eau, rue Patrick Simiand, alimente les besoins en eau de la commune.

Dans le secteur géographique de l'installation classée, sur la commune de Pont Sainte Maxence (60), on note la présence d'un réseau hydrographique de surface.

### **La Frette**

La Rivière La Frette est un affluent de la Rivière L'Oise, longue de 9,7 km avec un dénivelé moyen de 0,03%. Celle-ci traverse 5 communes dans un seul et même département l'Oise.



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 31
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	



Figure 11 : Réseau hydrographique

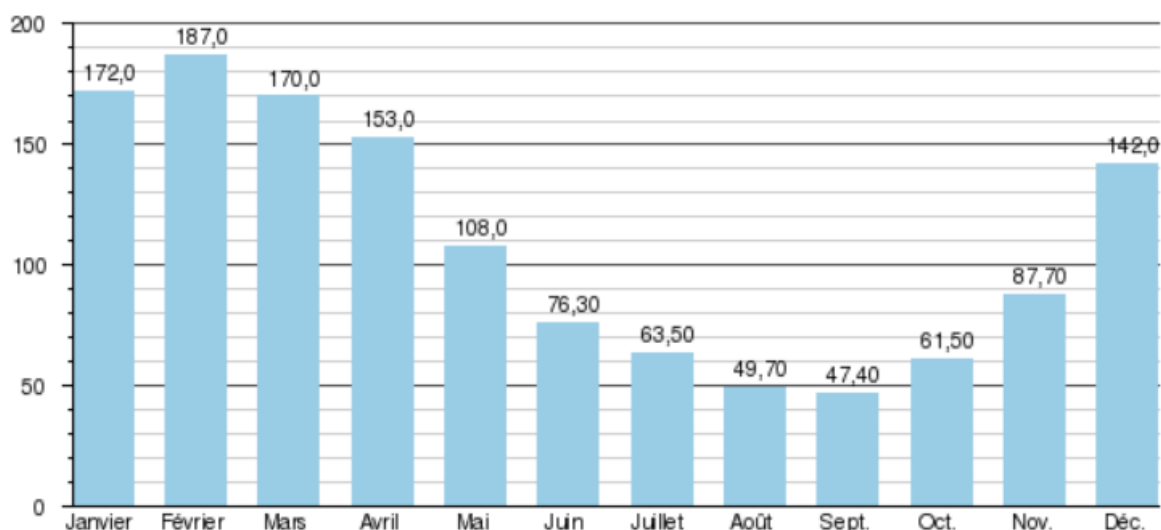
## L'Oise

L'Oise est une rivière du bassin parisien au Nord de la France et en Belgique, principal affluent de la Seine. Elle prend sa source en Belgique, à 309 mètres d'altitude dans le massif forestier dit Bois de Bourslers, dans l'ancienne commune de Forges au Sud-Est de la ville hennuyère de Chimay. Cette rivière au cours avoisinant 330 kilomètres, presque entièrement navigable et bordée de canaux sur 104 kilomètres, baigne Hirson, Guise, Ribemont, La Fère où elle reçoit la Serre, la ville de Compiègne en amont de laquelle elle reçoit un gros contributeur, l'Aisne, l'agglomération de Creil près de laquelle elle reçoit sur sa rive gauche, en amont la Brèche et en aval le Thérain, puis longe la forêt de Chantilly avant d'atteindre Pontoise.

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 32
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

L'Oise se jette dans la Seine à 20 mètres d'altitude, en rive droite à Conflans, en aval du centre de la commune de Conflans-Sainte-Honorine dans le département des Yvelines.

**Débit moyen mensuel (en m<sup>3</sup>/s)**  
Station hydrologique : Pont-Sainte-Maxence  
(Données calculées sur 49 ans)



L'Oise est une rivière assez régulière et bien alimentée toute l'année. Son débit a été observé sur une période de 49 ans (1960-2008), à Pont-Sainte-Maxence, localité du département de l'Oise située assez loin de son débouché dans la Seine. À cet endroit, le bassin versant de la rivière est de 14 200 km<sup>2</sup> sur 16 667, c'est-à-dire de 85,2 % de sa totalité. Toujours à Pont-Sainte-Maxence, le débit moyen interannuel, ou module, de la rivière est de 109 m<sup>3</sup>/s. L'Oise présente des fluctuations saisonnières de débit pas trop prononcées, avec des hautes eaux d'hiver-printemps portant le débit mensuel moyen au niveau de 142 à 187 m<sup>3</sup>/s de décembre à avril inclus (avec un maximum en janvier-février), et des basses eaux d'été de juillet à octobre, avec une baisse du débit moyen mensuel jusqu'à 47,4 m<sup>3</sup> au mois de septembre, ce qui est encore confortable.



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 33
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

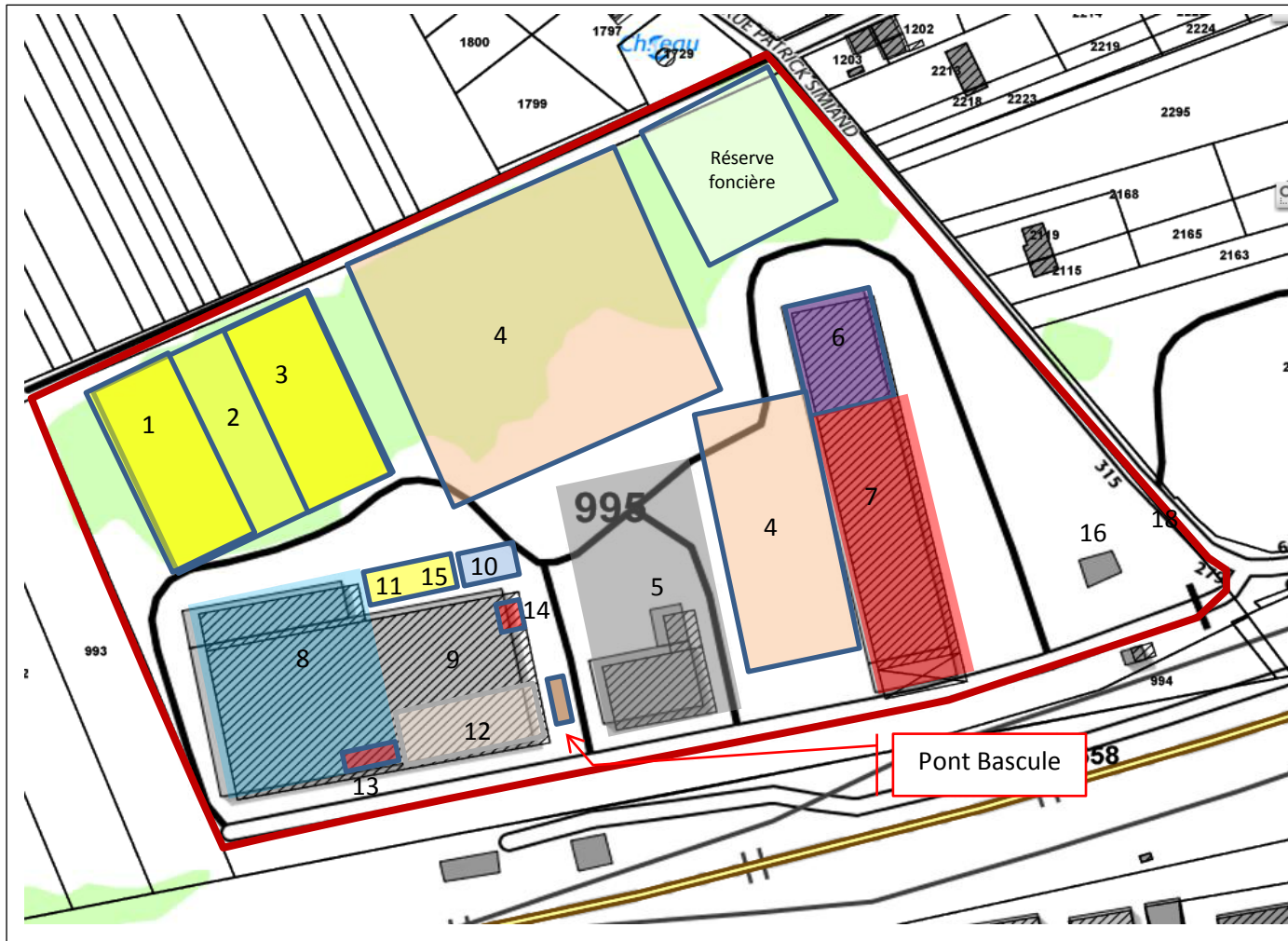
## **Chapitre 3 : Nature et volume des activités**

L'objectif de cette société est de compléter son savoir-faire au travers du développement des activités suivantes :

- une activité de broyage, concassage et criblage de matériaux inertes,
- une superficie de l'aire de transit de 18 880 m<sup>2</sup>

### ***3.1 Plan de localisation et de répartition des activités par zone***

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 34
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	



1	Aire de stockage de gravats à concasser
2	Aire de concassage criblage
3	Aire de stockage de gravats concassés et criblés
4	Aire de stockage de matériaux minéraux
5	Aire de stationnement des véhicules et engins de la société
6	Bâtiment loué VEOLIA
7	Bâtiment à louer
8	Aire de stationnement des petits véhicules et matériel de société
9	Atelier d'entretien et de réparation des véhicules à moteur
10	Station de lavage
11	Stockage de métaux ferreux
12	Bureaux direction et administration
13	Stockage de gasoil (40 000 l aérienne en rétention dans le bâtiment)
14	Stockage de GNR de 15 000l aérienne double paroi
15	Aire de stockage de déchets non dangereux non inertes non valorisables
16	Maison de gardien
LEGENDE	

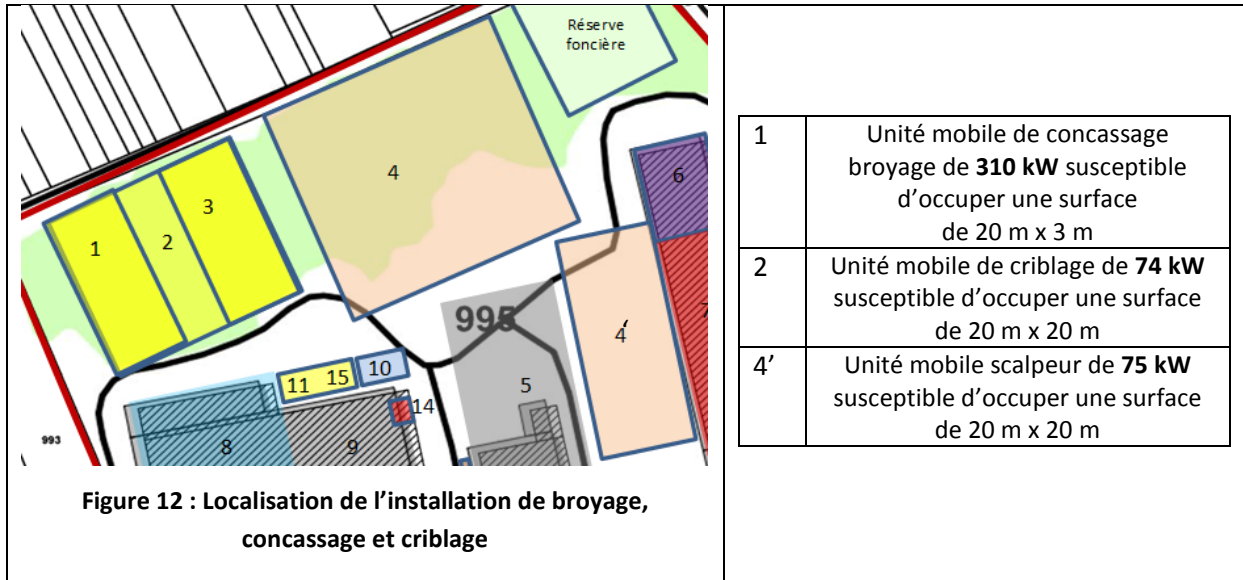
C.E.R.D.I.S. Environnement

1, rue Pasteur - 76117 INCHEVILLE - Tél. 02.27.28.29.29 - Fax 02.27.28.29.28

SARL au capital de 8 000 Euros SIRET : 414 945 311 00010 - RCS DIEPPE 414 945 311 - APE 7490B

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 35
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

### 3.2. – Description de l'installation de broyage concassage et criblage



#### 3.2.1. Installation de concassage/broyage

L'installation de concassage installée est un Lokotrack LT1213S de Metso, groupe mobile de broyage à percussion entièrement équipé, avec un crible à haut débit et un convoyeur de retour. Ce groupe mobile a été construit autour d'un puissant moteur diesel C13 Caterpillar et le débit en production est assuré par un broyeur à percussion NP1213M modernisé.



**Illustration 1 : Installation de concassage**

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 36
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

Le groupe Lokotrack LT1213 est équipé, en standard, d'une transmission directe par boîte de répartition. La transmission Metso garantie un entraînement optimal du broyeur avec une assistance au démarrage et à l'arrêt. Un circuit hydraulique performant avec un ventilateur indépendant et une fonction de stand-by permet une réduction de la consommation de carburant allant jusqu'à 20 % et une plus grande puissance de broyage.

Le positionnement du rotor à vitesse lente pour la maintenance est effectué par une pompe hydraulique alimentée en 24 V. De nouveaux outillages ont été créés pour faciliter le changement des percuteurs et des blindages d'écrans.

Une attention toute particulière a été donnée aux accès des points de service et pour optimiser le flux de matériaux en continu. La fonction stand-by permet de réduire les émissions de bruit et d'économiser du carburant lorsque la machine tourne au ralenti.

<b>Lokotrack LT1213</b>			
<b>Nordberg NP1213M broyeur à percussion</b>			
	Rotor dimensions	1 300 x 1 200 mm	51 1/5" x 47 1/5"
<b>Trémie alimentation</b>			
	Standard	6 m <sup>3</sup>	8 yd <sup>3</sup>
	Avec réhausses	9 m <sup>3</sup>	12 yd <sup>3</sup>
	Hauteur chargement	4.1 m	14'9"
<b>Alimentateur</b>			
	Largeur	1 100 mm	43 1/3"
	Longueur	4 200 mm	13'9"
<b>Tapis principal</b>			
	Largeur	1 200 mm	47"
	Hauteur à la jetée*	4 000 mm	13'2"
<b>Moteur</b>			
	Caterpillar C13	310 kW	415 hp
<b>Dimensions en transport</b>			
	Longueur*	16 850 mm	55'3"
	Largeur	2 980 mm	9'9"
	Hauteur	3 600 mm	11'9"
	Poids*	45 tons	99 000 lbs

Figure 13 : Fiche technique de l'installation LT 1213



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 37
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

### Installation en fonctionnement



### Arrêt d'urgence général de la machine



### 3.2.2. Installation de criblage

L'installation Lokotrack ST352, un groupe mobile de criblage sur chenilles apportant la solution idéale pour les travaux exigeant à la fois une haute productivité, un criblage fin et l'obtention de produits multiples. Il est équipé de deux trains de chenilles de 400 mm de largeur à entraînement hydraulique lui permettant d'évoluer

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 38
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

en toute sécurité sur les terrains meubles et irréguliers. Une télécommande à câble et une radio-commande facilitent les mouvements sur le site.



Illustration 2 : Cribleur Lokotrack ST352



Illustration 3 : Construction stable

Composants de l'unité	
<b>Crible</b>	
Dimensions de la caisse du crible : 3 700 mm x 1 500 mm	
Type de caisse :	à 2 paliers
<b>Trémie &amp; transporteurs</b>	
Capacité de la trémie :	7,5 m <sup>3</sup>
Hauteur de chargement (avec grille) :	3 200 mm
Largeur de chargement :	4 600 mm
Largeur du transporteur de produits :	1 200 mm
Volume du stock :	161 m <sup>3</sup>
<b>Moteur</b>	
Constructeur/modèle du moteur : Deutz BF4M2012	
Type du moteur : Diesel 4 cylindres à refroidissement liquide	
Puissance du moteur :	74 kW
Dimensions	
(Transport, unité standard)	
Largeur :	3 000 mm
Hauteur :	3 200 mm
Longueur :	17 000 mm
Poids :	25 401 kg

Figure 14 : Fiche technique de l'installation ST 352

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 39
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

### 3.2.3. Scalpeur

Le groupe de criblage Lokotrack ST2.4 présente un circuit hydraulique optimisé, un moteur diesel Caterpillar ainsi que des pièces et des composants de haute qualité. Tous ces facteurs combinés permettent d'accroître le temps productif et de réduire les temps d'immobilisation coûteux. Quand il faut effectuer un changement de support de criblage, on accède aisément aux pièces nécessaires par levage hydraulique du crible, ce qui procure un environnement de travail sûr et facile d'accès. Le réseau Metso garantit la disponibilité des pièces de rechange et du service après-vente partout dans le monde.



Illustration 4 : Lokotrack ST 2.4



Illustration 5 : Alimentation en tablier

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 40
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

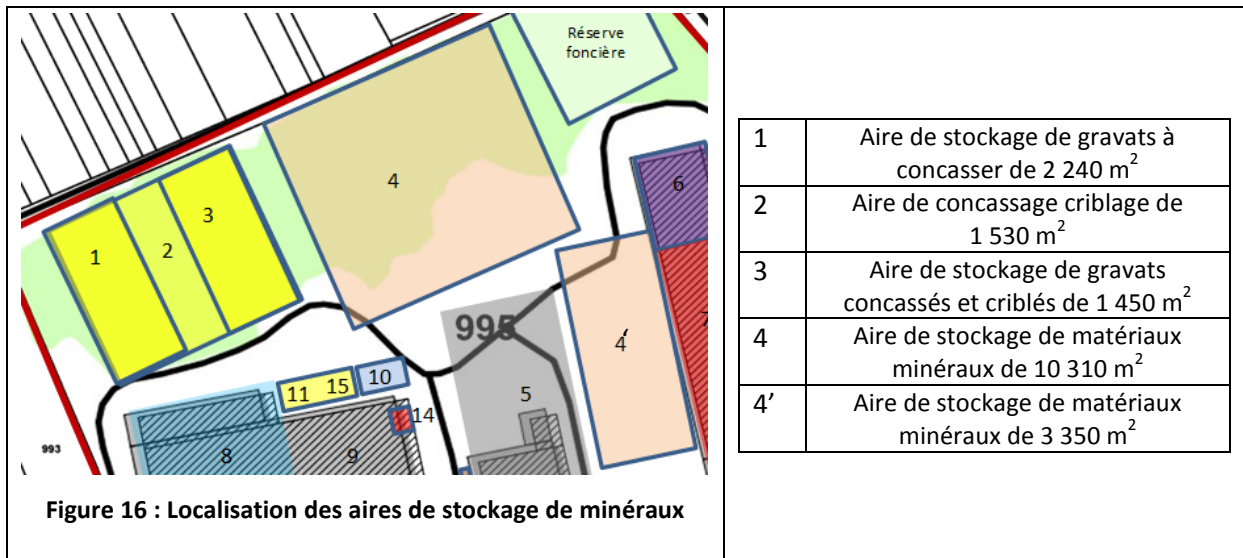
<b>Caractéristiques techniques</b>		
<b>Crible scalpeur</b>		
Nombre d'étages	2	
Dimensions de la caisse du crible / étage supérieur	1 520 x 3 640 mm	5x12'
Superficie du crible / étage supérieur	5,5 m <sup>2</sup>	6,6 yd <sup>2</sup>
<b>Trémie &amp; Convoyeurs</b>		
Capacité de la trémie	4,5 m <sup>3</sup>	5,9 yd <sup>3</sup>
Hauteur de chargement par l'arrière	3 450 mm	11'4"
<b>Hauteur de jetée des convoyeurs :</b>		
Convoyeur des passants	3 780 mm	12'5"
Convoyeur des intermédiaires	3 650 mm	11'12"
Convoyeur des supérieurs	3 300 mm	10'10"
<b>Moteur</b>		
Caterpillar C4.4	74,9 kW	101,9 ch
<b>Dimensions de transport</b>		
Longueur	14 200 mm	46'7"
Hauteur	3 400 mm	11'2"
Largeur	2 990 mm	9'10"
Poids	Avec bande : 23 500 kg	51 800 lbs
	Avec tablier : 26 500 kg	51 800 lbs
<b>Options</b>		
Alimentateur à tablier, séparateur magnétique sur tapis des refus supérieurs, mât d'éclairage, radio-télécommande et chauffe-moteur.		
<b>Options du crible</b>		
Barreaux divergents à l'étage supérieur, doigts vibrants à l'étage supérieur, grilles métalliques / toles perforées à l'étage supérieur, panneaux en caoutchouc à l'étage supérieur, doigts vibrants à l'étage inférieur et grilles métalliques à l'étage inférieur.		

Figure 15 : Fiche technique de l'installation ST 2.4







Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 41
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

### 3.3. – Description des aires de stockage



Une fois calibrés, les matériaux criblés seront récupérés au niveau des différents tas générés par l'installation de traitement (zone 3). Ils pourront être chargés à l'aide d'un chargeur, puis stockés en tas sur l'aire dédiée à cet effet.

Fraction à broyer	Fraction moyenne
	
Fraction fine	Stockage de pavés
	

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 42
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

Une fois calibrés, les matériaux criblés seront récupérés au niveau des différents tas générés par l'installation de traitement (zones 3 et 4). Ils pourront être chargés à l'aide d'un chargeur, puis stockés en tas sur l'aire dédiée à cet effet.

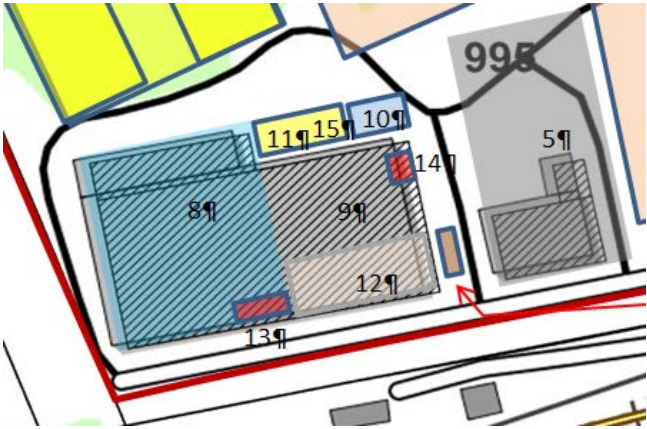
Les matériaux pourront être chargés directement dans les camions des clients ou dans les camions de livraison de la société POISSON TERRASSEMENT, pour être acheminés hors du site. Un pont bascule est installée permettant de peser directement les matériaux entrants ou sortants de l'installation classée.

Ce dispositif de pesage sera vérifié périodiquement par un organisme certificateur.

Les produits finis sortant du site seront des graviers concassés de diverses granulométries. Ils pourront être classés en 2 catégories : les granulats utilisés pour la viabilité routière et ceux utilisés pour le béton (centrale à béton).

Les marchés desservis sont ceux de l'Oise et des départements voisins.

### 3.4. Installations annexes

<p><b>Figure 17 Description des installations annexes</b></p> 	<b>8</b>	Aire de stationnement des petits véhicules et matériel de société
	<b>9</b>	Atelier d'entretien et de réparation des véhicules à moteur Dont la surface est de 1 560 m <sup>2</sup>
	<b>10</b>	Station de lavage
	<b>12</b>	Bureaux direction et administration
	<b>13</b>	Stockage de gasoil (40 000 litres aérienne en rétention dans le bâtiment)
	<b>14</b>	Stockage de GNR de 15 000 litres aérienne double paroi
		Le volume de carburant distribué est supérieur à 100 m <sup>3</sup> d'essence ou 500 m <sup>3</sup> au total par an mais inférieur ou égal à 20 000 m <sup>3</sup>  La quantité totale de liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 est inférieure à 50 tonnes ((40 000 litres + 15 000 litres) avec une densité de 0,88, soit 48,5 tonnes)

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 43
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

### *3.4.1. Installations électriques*

Le site est raccordé au réseau électrique. Il sert à l'alimentation électrique du site. L'installation classée ne possède pas de transformateur.

### *3.4.2. Installation de distribution d'hydrocarbures*

La distribution d'hydrocarbures (Gazole Non routier) sur le site sera réalisée depuis la cuve de 15 000 litres, située dans l'atelier d'entretien des véhicules. Cette cuve est double peau. Les engins de chantier viendront à l'extérieur sur une dalle béton à proximité de cette cuve pour faire le plein au poste de distribution. Au niveau du poste de distribution, un poste de dépotage sera aménagé pour effectuer les opérations de remplissage de la cuve. Cette aire de dépotage permettra de récupérer les éventuelles égouttures ou projections d'hydrocarbures. De plus, un kit d'absorption composé de sable, boudins, sera disponible dans l'atelier de réparation. Un dispositif de remplissage est couplé à la cuve, la pompe électrique assure un débit maximal de 3,6 m<sup>3</sup>/h.

Aire de rétention en béton de la zone de remplissage des camions de la société



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 44
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

La distribution d'hydrocarbures (Gazole) sur le site sera réalisée depuis la cuve de 40 000 litres, située dans le bâtiment de l'atelier de réparation. Cette cuve n'est pas double peau mais dispose d'un bac de rétention.



Les engins viendront à proximité de cette cuve pour faire le plein au niveau du poste de distribution. Lors du remplissage des réservoirs, un bac de rétention mobile sera disposé en dessous de l'ouverture du réservoir afin de récupérer les éventuelles égouttures ou projections d'hydrocarbures. De plus, un kit d'absorption composé de sable, boudins, sera disponible dans l'atelier de réparation. Un dispositif de remplissage est couplé à la cuve, la pompe électrique assure un débit maximal de 3,6 m<sup>3</sup>/h.

Les appoints des cuves de 15 000 litres et de 40 000 litres seront assurés par une entreprise spécialisée avec un camion-citerne.

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 45
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

### *3.4.3. Installations hydrauliques*

Le site est raccordé au réseau de distribution de l'eau.

Sur le site, l'eau sera utilisée pour :

- Rabattre les poussières en sortie de tapis roulants de l'installation mobile de concassage criblage : un système d'asperseur sera positionné au bout des tapis roulants transportant des matériaux de granulométrie fine, afin de rabattre les poussières par des gouttelettes d'eau. Ce dispositif ne fonctionnera qu'en cas de temps sec ou lors d'épisodes venteux, ravitaillement de la balayeuse du site,
- L'alimentation en eau au niveau du réfectoire et des sanitaires,
- Le remplissage d'une cuve mobile (tonne à eau) avec asperseur pour humidifier les poussières sur les aires de stockages. L'arrosage des pistes ne se fera que par temps sec ou en cas de fort vent,
- L'alimentation de la station de lavage des véhicules et engins de chantier de la société.

### *3.4.4. Installation de compression*

Le site sera équipé d'un seul compresseur. Il servira pour le gonflage des pneumatiques et des opérations de nettoyage. Il a une contenance de 500 litres pour une puissance électrique d'environ 7,5 kW.



C.E.R.D.I.S. Environnement

1, rue Pasteur - 76117 INCHEVILLE - Tél. 02.27.28.29.29 - Fax 02.27.28.29.28

SARL au capital de 8 000 Euros SIRET : 414 945 311 00010 - RCS DIEPPE 414 945 311 - APE 7490B

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 46
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

### 3.4.5. Installation de scies et presses

Le site est équipé de 6 machines de scies et presses. Ils ont une puissance électrique de 15 kW.



Illustration 6 : Scie et presse

### 3.4.6. Ligne téléphonique

Le site est raccordé au réseau téléphonique.

## 3.5. Régime des activités classées ICPE sur site

N°	Dénomination de zone	Rubriques de la nomenclature concernée
<b>Zone 1</b>	Aire de stockage de gravats à concasser	2517 2
<b>Zone 2</b>	Aire de concassage criblage	2515 1 b
<b>Zone 3</b>	Aire de stockage de gravats concassés et criblés	2517 2
<b>Zone 4</b>	Aire de stockage de matériaux minéraux	2517 matériaux inertes
<b>Zone 5</b>	Aire de stationnement des véhicules et engins de la société	Pas de classement I C P E 25 pelles et 30 camions
<b>Zone 6</b>	Bâtiment loué à VEOLIA	Non classée I C P E
<b>Zone 7</b>	Bâtiment désaffecté à louer	Pas de classement I C P E
<b>Zone 8</b>	Aire de stationnement des petits véhicules et matériel de société avec des installations de sciage	2524 sciage des minéraux inertes



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 47
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

N°	Dénomination de zone	Rubriques de la nomenclature concernée
<b>Zone 9</b>	Atelier d'entretien et de réparation des véhicules à moteur	2930 Huiles Bouteilles de gaz propulsion 4725 Oxygène 4719 Acétylène 2920 1 compression 2418-2 DD
<b>Zone 10</b>	Station de lavage	Pas de classement I C P E
<b>Zone 11</b>	Bennes stockées	Pas de classement I C P E
<b>Zone 12</b>	Bureaux direction et administration	Pas de classement I C P E
<b>Zone 13</b>	Stockage de gasoil (40 000 l aérienne en rétention dans le bâtiment)	1435 2 4734 2
<b>Zone 14</b>	Stockage de GNR de 15 000 l aérienne double paroi dans le bâtiment	
<b>Zone 15</b>	Bennes stockées	Pas de classement I C P E
<b>Zone 16</b>	Maison de gardien	Pas de classement I C P E

Rubrique	Classement	Localisation
<b>2517</b> Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques, la capacité de stockage étant supérieure à 10 000 m <sup>2</sup> mais inférieure à 30 000 m <sup>2</sup>	<b>18 880 m<sup>2</sup></b>	<b>Zone 1</b> Aire de stockage de gravats à concasser de 2 240 m <sup>2</sup>
		<b>Zone 2</b> Aire de stockage de gravats concassés et criblés de 1 530 m <sup>2</sup>
		<b>Zone 3</b> Aire de stockage de gravats concassés et criblés de 1 450 m <sup>2</sup>
		<b>Zones 4 et 4'</b> Aire de stockage de matériaux minéraux de 10 310 et 3 350 m <sup>2</sup>

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 48
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

Rubrique	Classement	Localisation
<b>2515</b> Installation de broyage, concassage, criblage... de mélanges de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels (béton) ou de déchets non dangereux inertes La puissance installée des installations, étant supérieure à 200 kW mais inférieure à 550 kW	310 kW	<b>Zone 1</b> Aire de stockage de gravats à concasser de 2 240 m <sup>2</sup>
	74 kW	<b>Zone 2</b> Aire de concassage criblage de 1 530 m <sup>2</sup>
	75 kW	<b>Zone 4'</b> Aire de stockage de matériaux de 3 350 m <sup>2</sup>
<b>2930</b> Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie. La surface de l'atelier étant inférieure à 2 000 m <sup>2</sup>	1 560 m <sup>2</sup>	<b>Zone 9</b> Atelier d'entretien et de réparation des véhicules à moteur
<b>1435</b> Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs. Le volume annuel de carburant distribué étant inférieur à 100 m <sup>3</sup> d'essence ou 500 m <sup>3</sup> au total	800 m <sup>3</sup> par an	<b>Zone 13</b> Stockage de cuve de gasoil (40 000 litres) aérienne en rétention dans le bâtiment
		<b>Zone 14</b> Stockage de cuve de GNR de 15 000 litres aérienne double paroi dans le bâtiment
<b>2524</b> Ateliers de sciage de Minéraux naturels ou artificiels La puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant inférieure à 400 kW	90 kW	<b>Zone 8</b> Aire de stationnement des petits véhicules et matériels
<b>4725</b> <b>Oxygène (numéro CAS 7782-44-7).</b> La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 2 tonnes	9 Bouteilles d'oxygène de 14,5 Kg, soit donc 130,5 Kg	<b>Zone 12</b> Atelier d'entretien et de réparation des véhicules à moteur
<b>4719</b> <b>Acétylène (numéro CAS 74-86-2).</b> La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 250 kg	9 Bouteilles d'acétylène de 7,7 Kg, soit donc 69,3 Kg	<b>Zone 12</b> Atelier d'entretien et de réparation des véhicules à moteur



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 49
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

Rubrique	Classement	Localisation
<b>4734</b> <b>Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution :</b> essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines, étant : 2. Pour les autres stockages : étant inférieure à 50 tonnes	<b>48,5 tonnes</b>	La quantité totale de liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 est inférieure à 50 tonnes ((40 000 l + 15 000 l) avec une densité de 0,88, soit 48,5 tonnes)

Il ressort de ce tableau que la société POISSON TERRASSEMENT relève

- Du régime de l'Enregistrement pour les rubriques 2515 1 b et 2517.2,
- Du régime de la Déclaration pour la rubrique 1435.2

La référence du classement présenté est établie selon la nomenclature des ICPE datant du mois de mai 2015, annexée à l'article R.511-9 du Code de l'Environnement.

Compte tenu de leur classement, les installations devront être conformes aux textes réglementaires suivants :

- Arrêté du 26/11/12 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de broyage, concassage, criblage, etc., relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2515 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Arrêté du 10/12/13 relatif aux prescriptions générales applicables aux stations de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques relevant du régime de l'enregistrement

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 50
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

au titre de la rubrique n° 2517 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

- Arrêté du 15/04/10 relatif aux prescriptions générales applicables aux stations-service soumises à déclaration sous la rubrique n° 1435 : « Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs »

### ***3.6. Remise en état du site après exploitation***

Si, pour une raison ou pour une autre, la société POISSON TERRASSEMENT était contraint d'arrêter ses activités, celle-ci s'engage à réaménager les lieux afin qu'il n'y ait aucun danger pour l'environnement et les personnes. L'ensemble du site serait dans ce cas mis en sécurité.

En cas de vente du terrain, l'acheteur serait informé des dangers ou inconvénients importants qui résulteraient de l'exploitation.

La société POISSON TERRASSEMENT s'engage, conformément à l'article R 512-46-25 du code de l'environnement, à remettre le site dans un état tel qu'il ne s'y manifeste aucun danger ou inconvénient pour l'environnement, notamment à :

- 1° L'évacuation des produits dangereux et, pour les installations autres que les installations de stockage de déchets, la gestion des déchets présents sur le site ;
- 2° Des interdictions ou limitations d'accès au site ;
- 3° La suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- 4° La surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

L'exploitant doit placer le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 et qu'il permette un usage futur du site déterminé selon les dispositions des articles R. 512-46-26 et R. 512-46-27.

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 51
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

Aux termes de l'article R.512-46-4, 5° du code de l'environnement : « Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, la proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme. Ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur ».

L'usage futur du site préconisé est un usage industriel. L'avis a été demandé au propriétaire et au Maire.

La demande par courrier au Maire afin qu'il émette un avis favorable quant à l'installation souhaitée, est effectuée. La société POISSON étant propriétaire du site, une demande d'accord au propriétaire quant à l'utilisation du site n'est pas nécessaire.

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 52
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

## Chapitre IV Incidence du projet sur l'environnement

### ***4.1. Situation du site vis-à-vis des espaces naturels***

Dans un périmètre de 5 km autour du site de la société POISSON TERRASSEMENT, aucun espace n'est classé au titre des dispositifs de bio préservation suivant:

#### **Parc National**

Aucun Parc National dans le périmètre de l'installation classée de la société POISSON TERRASSEMENT.

#### **Parcs naturels marins**

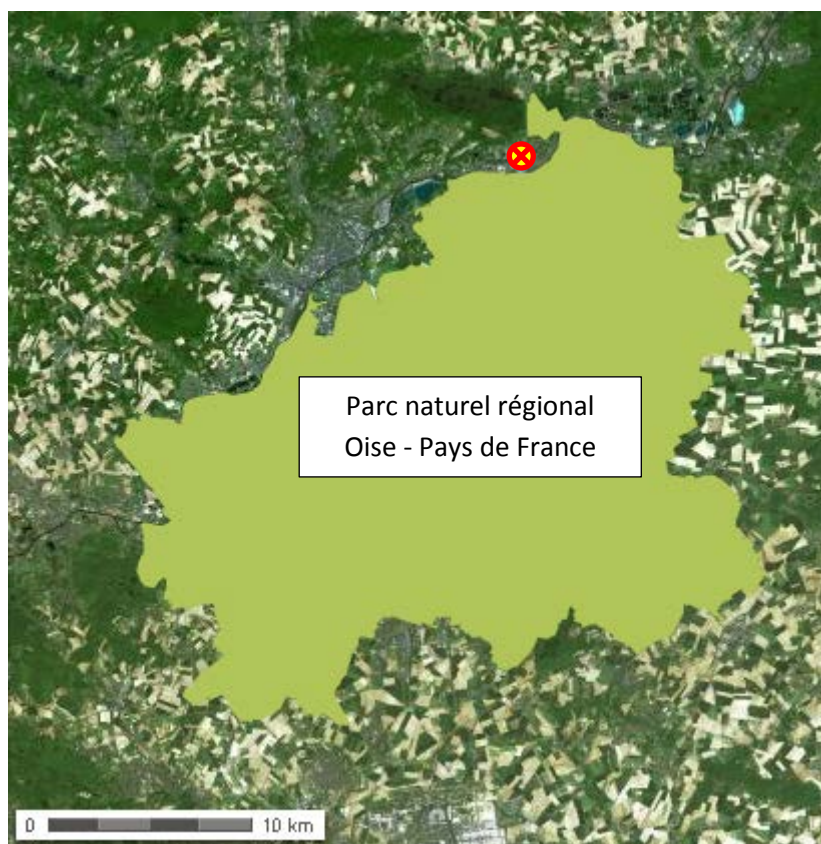
Aucun Parc naturel marin dans le périmètre de l'installation classée de la société POISSON TERRASSEMENT.

#### **Parc naturel régional**

Le Parc naturel régional Oise - Pays de France est situé à 1 km au Nord de l'installation classée et 700 m au Sud. Créé en 2004, le Parc naturel régional Oise-Pays de France est l'un des 48 membres de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Le Parc naturel régional Oise- Pays de France est un territoire habité et vivant dont les richesses naturelles, culturelles et humaines sont notoires mais fragiles tels que Châteaux, parcs et jardins, musées, édifices religieux, troglodytes mais aussi des circuits de randonnées, des équipements de loisirs, et des spécialités culinaires.

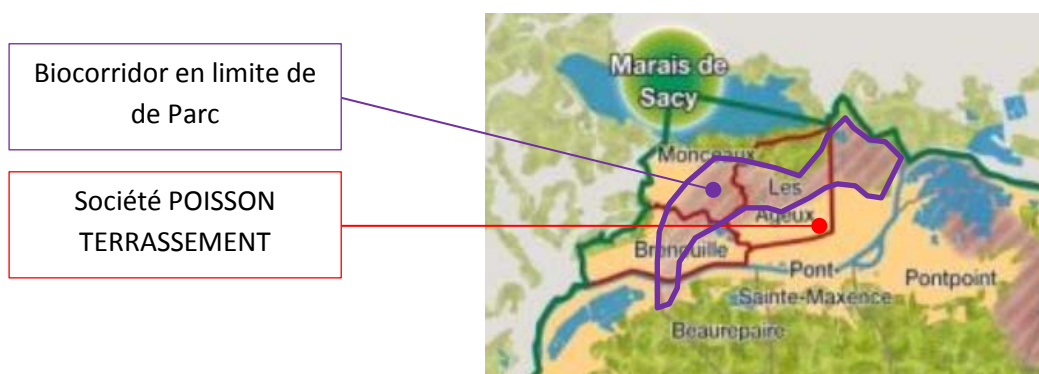
Les précautions quant aux contrôles de ses impacts sur l'environnement, le respect de la réglementation en vigueur et la distance séparant le site et ces espaces préservés font que l'impact que pourrait avoir la société POISSON TERRASSEMENT sur ces derniers est négligeable.

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 53
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	



**Illustration 7 : Parc naturel régional**

Il est toutefois envisagé d'étendre ce parc à d'autres communes dont Les Ageux avec un biocorridor en limite de parc bordant le Marais de Sacy. Cependant ce biocorridor ne serait pas affecté par l'aménagement de la société POISSON TERRASSEMENT située au Sud de ce biocorridor.



**Illustration 8 : Biocorridor en limite de par bordant le Marais de Sacy**

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 54
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

### **Réserve biologique**

Aucune Réserve biologique dans le périmètre de l'installation classée de la société POISSON TERRASSEMENT

### **Réserve de biosphère**

Aucune Réserve de biosphère dans le périmètre de l'installation classée de la société POISSON TERRASSEMENT

### **Réserves nationales de chasse et de faune sauvage**

Aucune Réserve nationale de chasse et de faune sauvage dans le périmètre de l'installation classée de la société POISSON TERRASSEMENT

### **Réserves naturelles régionales**

Aucune Réserve naturelle régionale dans le périmètre de l'installation classée de la société POISSON TERRASSEMENT

### **Sites Natura 2000 au titre de la Directive Habitats**

Deux sites Natura 2000 au titre de la directive Habitats sont situés respectivement à 1,3 km au Nord de l'installation classée et 1,3 km au Sud.

Ces zones sont désignées au titre de la Directive Habitats de 1992 visant à assurer le bon état de conservation de certains habitats et espèces (animales et végétales), considérés comme menacés, vulnérables ou rares.

Les activités de la société POISSON TERRASSEMENT, les précautions quant aux contrôles de ses impacts sur l'environnement, le respect de la réglementation en vigueur et la distance séparant le site et ces espaces préservés font que l'impact que pourrait avoir la Société POISSON TERRASSEMENT sur ces derniers est négligeable.



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 55
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	



**Illustration 9 : Site d'importance communautaire (SIC)**

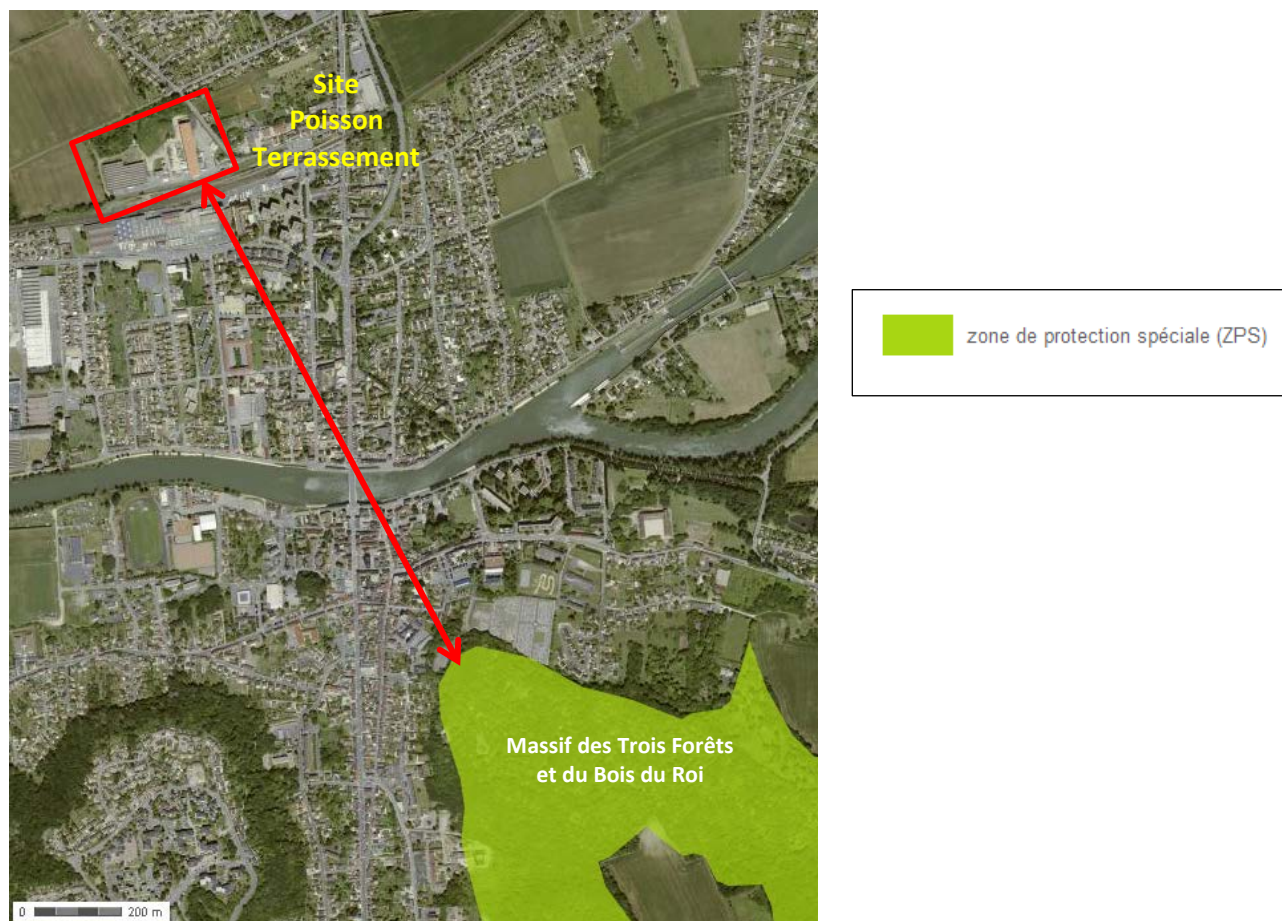
Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 56
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

### Sites NATURA 2000 au titre de la Directive Oiseaux

Un site Natura 2000 au titre de la directive Oiseaux est situé respectivement à 1,3 km au Sud de l'installation classée

Ces zones ont été mises en place dans le cadre de la Directive Oiseaux de 1979 visant à désigner des territoires et permettant d'assurer le bon état de conservation d'espèces d'oiseaux menacées, vulnérables ou rares.

L'activité classée de la société POISSON TERRASSEMENT de par son activité et son éloignement n'est pas de nature à affecter les intérêts de cette zone Natura 2000.



**Illustration 10 : Zone de protection spéciale (ZPS)**

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 57
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

### **Zones écologiques de nature remarquable (ZNIEFF1)**

Trois ZNIEFF de type 1 sont situées respectivement à 1,3 km au Nord de l'installation classée, 1,3 km au Sud et 1,4 km à l'Est.

- **ZNIEFF de type I Butte sableuse de Sarron et des Boursaults**

D'une superficie de 405 hectares, la ZNIEFF concerne 3 communes : Pont-Sainte-Maxence, Bazicourt et Houdancourt. Les milieux déterminants de la ZNIEFF sont dominés par une population de chênaies acidiphiles (60 %), de chênaies charmaies (20 %), de plantations de feuillus (10 %) et plus ponctuellement de pâturages mésophiles et de landes sèches.

Les milieux sableux permettent la présence d'une flore sabulicole remarquable. Les landes sèches à Callune sont des milieux en voie de disparition en Picardie. D'intérêt européen, ils sont, de ce fait, inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne. Les grandes futaies de vieux chênes et de hêtres permettent la présence d'une avifaune particulièrement remarquable pour le nord de la France.

Parmi les espèces d'intérêt observées dans le périmètre de la ZNIEFF, on recense des espèces végétales et animales remarquables. Pour la faune, on peut observer notamment la Bondrée Apivore, le Pic Mar, le Gobemouche noir, le Râle d'eau habitué des roselières inondées et le Grimpereau des Bois habituellement résident des sites montagnards.

La mise en culture des prairies et la disparition progressive des haies sur les marges, surtout au Nord et à l'Est des bois, réduisent l'intérêt des lisières, espaces de transition importants entre les bois et les grandes cultures. Les plantations de résineux ne sont pas optimales pour la conservation de l'intérêt à la fois biologique, paysager et cynégétique des dernières landes à éricacées. La conservation de futaies âgées (de 150 à 200 ans) et de vieux arbres sénescents apparaît souhaitable pour la pérennité des précieuses populations d'oiseaux cavernicoles.

Les précautions prises pour compenser les impacts sur l'environnement, le respect de la réglementation en vigueur et la distance séparant le site et ces espaces



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 58
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

préservés, font que l'impact que pourrait avoir la société POISSON TERRASSEMENT sur ces derniers est négligeable.

- **ZNIEFF de type I Massif forestier d'Halatte**

D'une superficie de 7 922 hectares, la ZNIEFF concerne une vingtaine de communes de l'Oise. Composée majoritairement de chênaies – charmaies (70 %), la ZNIEFF s'appuie sur des populations plus discrètes de chênaies acidiphiles, de hêtraies thermo-calcicoles et de pelouses calcicoles sub-atlantiques.

L'étendue géographique de la ZNIEFF explique les diverses formes géomorphologiques rencontrées : vallons, coteau, butte, plateau, versants de faible pente....

Le massif forestier d'Halatte s'étend en rive gauche de l'Oise, sur la bordure septentrionale du plateau du Valois. Ce dernier est sous-tendu par la plate-forme du calcaire lutétien, que surplombent plusieurs buttes résiduelles (Monts Pagnotte, Alta, de Saint Christophe...). Ces buttes constituent autant d'îlots de diversité à la fois géomorphologique et biologique.

Plusieurs habitats remarquables, rares et menacés en Europe, sont inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne. Tous les habitats, d'intérêt européen, ainsi que les autres milieux importants à l'échelle nationale ou au niveau régional, abritent bon nombre d'espèces végétales et animales de très grande valeur patrimoniale. Concernant l'avifaune, cet intérêt élevé a permis la reconnaissance du massif en tant que Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO), au titre de la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne, au sein de l'ensemble écologique dit des Trois Forêts.

Les relevés réalisés sur le site ont permis d'observer une avifaune très riche : le Pic Mar, le Pic Noir, la bondrée Apivore, la Bécasse des Bois, le Tarier Pâtre, le Rougequeue à front blanc

Les pelouses et lisières calcicoles ainsi que les groupements pionniers sur sables tendent à disparaître sous l'avancée des milieux sylvatiques. Des coupes circonscrites des broussailles envahissantes seraient nécessaires, afin de conserver une héliophilie indispensable à ces groupements de grand intérêt

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 59
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

patrimonial. De même, il serait souhaitable d'éviter le boisement systématique des lisières et des trouées. Egalement, les layons forestiers, souvent très riches sur les plans floristique, entomologique et batrachologique, gagneraient à être gérés en conservant les microtopographies (ornières, dépressions...) et par le biais d'une fauche exportatrice. Le maintien de la biodiversité à la fois ornithologique, mammalogique et entomologique passe par la présence de nombreux feuillus d'âge avancé (au moins 150 à 200 ans) ou sénescents : de nombreuses espèces cavernicoles ne subsistent aujourd'hui que dans les grandes forêts domaniales du nord de la France, à la faveur de vastes peuplements âgés de chênes et de hêtres. La préservation de la quiétude hivernale des populations de chauves-souris dans certains sites souterrains serait souhaitable, avec la pose de fortes grilles à l'entrée, empêchant les intrusions humaines (nombreuses actuellement) mais permettant les allées et venues des chiroptères. Enfin, la libre circulation des grands animaux entre les massifs d'Halatte et de Chantilly-Ermenonville, pose des problèmes au niveau des franchissements de la vallée de la Nonette, entre Vineuil-Saint-Firmin et Avilly-Saint-Léonard, du fait notamment de l'évolution de l'urbanisation et des poses de grillages en lisière du massif

Les précautions prises pour compenser les impacts sur l'environnement, le respect de la réglementation en vigueur et la distance séparant le site et ces espaces préservés, font que l'impact que pourrait avoir la société POISSON TERRASSEMENT sur ces derniers est négligeable.

- **ZNIEFF de type I Le Marais de Sacy-le-Grand et buttes sableuses des grands monts**

Le Marais de Sacy couvre près d'un millier d'hectares, constituant ainsi le plus grand marais de l'Oise. Il est inscrit au cœur d'une cuvette, au pied de la cuesta tertiaire, en contact avec le plateau crayeux secondaire, à l'instar de nombreux marais tourbeux picards (marais de la Souche, de Cessières, de l'Ardon, de Bresles, d'Amblainville...). Il est développé sur un substrat de tourbe alcaline. Cette dernière résulte de la non-décomposition des débris végétaux accumulés dans des conditions anoxiques de

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 60
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

sols engorgés. En effet, les diverses sources de la nappe de la craie alimentent le marais en eau de façon régulière, provoquant l'engorgement des sols.

Les groupements végétaux de cette znieff sont des milieux rares et menacés en Europe, inscrits, à ce titre, à la directive "Habitats" de l'Union Européenne. Ces habitats abritent de très nombreuses espèces végétales et animales rares et menacées. Les milieux tourbeux basiclines et acidophiles sur sables connaissent en effet une régression considérable dans l'ensemble de la France et de l'Europe.

La juxtaposition de milieux tourbeux, terrestres et aquatiques, de pelouses, de landes et de forêts sabulicoles, permet l'expression d'une biodiversité exceptionnelle, tant sur le plan phytosociologique qu'aux niveaux floristique et faunistique.

Les Marais de Sacy constituent en effet une zone humide remarquable à l'échelle internationale. Leur reconnaissance en tant que Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) en témoigne.

La baisse des niveaux d'eau en été et la dégradation de la qualité de la nappe de la craie limitent l'expression des potentialités phytocoénologiques des milieux aquatiques, notamment en favorisant l'eutrophisation. A la suite de la raréfaction de la mise en valeur par l'élevage, les plantations et le drainage de plusieurs secteurs tourbeux ont fait disparaître des milieux de très grand intérêt. La réhabilitation d'un pâturage extensif, par des bovins rustiques, sur une portion du marais, fait partie des mesures appropriées à la gestion de certains espaces marécageux, notamment pour contrecarrer l'embroussaillage et la disparition des derniers espaces prairiaux. La préservation des dernières pelouses et des landes sableuses, de grande valeur, est souhaitable (limitation des boisements, entretien léger afin de contenir l'envahissement par les broussailles).

Les précautions prises pour compenser les impacts sur l'environnement, le respect de la réglementation en vigueur et la distance séparant le site et ces espaces préservés, font que l'impact que pourrait avoir la société POISSON TERRASSEMENT sur ces derniers est négligeable.



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 61
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

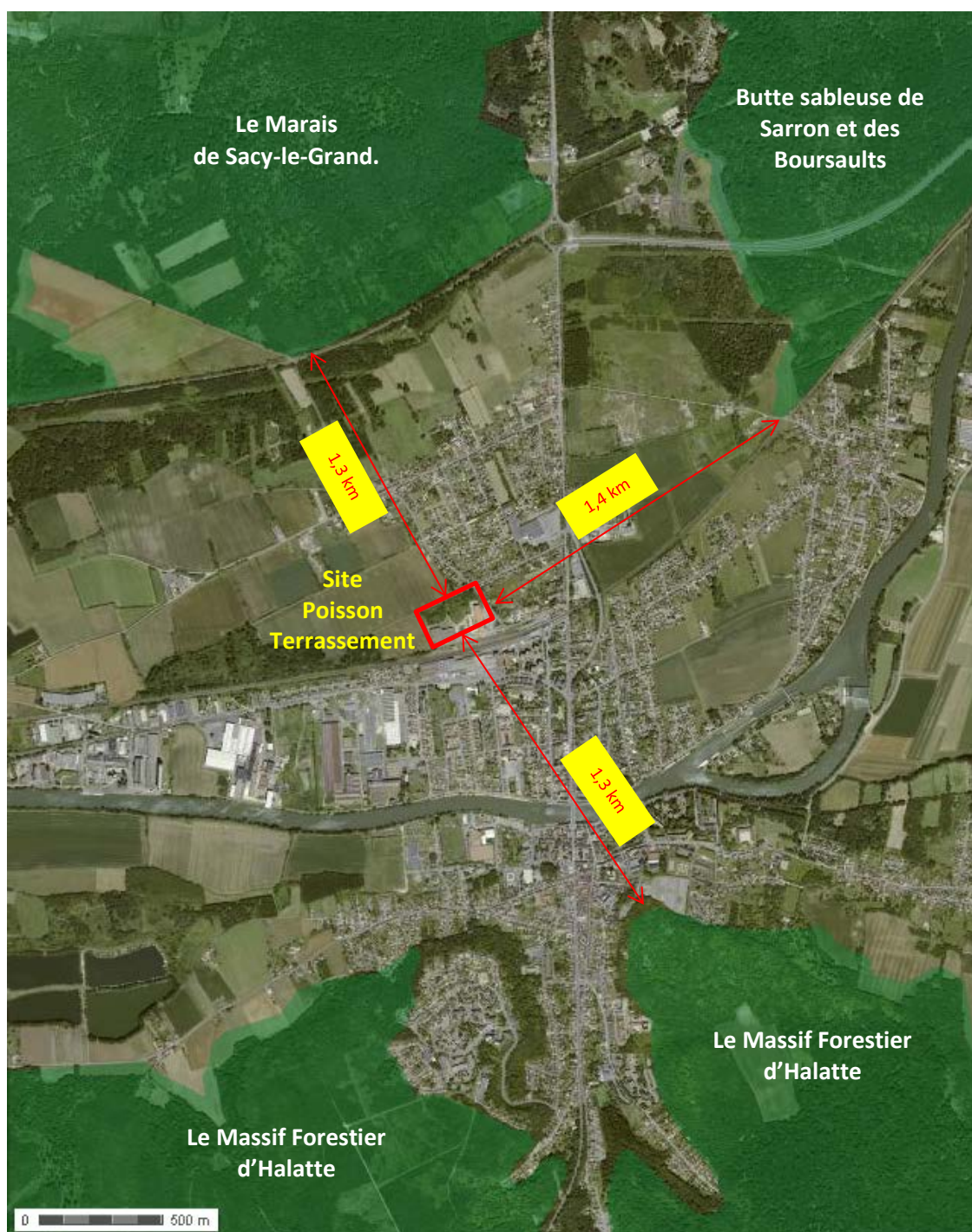


Illustration 11 : Localisation du site par rapport aux trois ZNIEFF

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 62
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

### **Zones fonctionnelles de nature remarquable (ZNIEFF2)**

Aucune Zone fonctionnelle de nature remarquable (ZNIEFF2) dans le périmètre de l'installation classée de la société POISSON TERRASSEMENT.

### **Zones humides d'importance internationale**

Aucune Zone humide d'importance internationale dans le périmètre de l'installation classée de la société POISSON TERRASSEMENT.

### **Zones d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO)**

Deux sites ZICO sont situés respectivement à 1,3 km au Nord de l'installation classée (*ZICO Marais de Sacy*) et 1,3 km au Sud (*ZICO Massif des Trois Forêts et du bois du Roi*)

La directive 79/409/CEE du 02 avril 1979 dite "directive Oiseaux" vise à assurer une protection de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen. En France, l'inventaire des ZICO a été conduit en 1990-1991 par la Ligue pour la Protection des Oiseaux et le service du Patrimoine Naturel du Museum National d'Histoire Naturelle pour le compte du Ministère de l'Environnement. Cet inventaire n'a pas de portée réglementaire. Une ZICO n'est pas en soi une mesure de protection, mais un élément d'expertise. La présence d'une ZICO dans une commune constitue ainsi une preuve de la qualité environnementale du territoire communal ainsi qu'un atout pour le développement local et un tourisme rural respectueux du milieu naturel.

Les zones d'importance pour la conservation des oiseaux sont fournies par la ligue pour la protection des oiseaux (LPO) relayant en France l'action du réseau international BirdLife. Version : 1994

Les précautions prises pour compenser les impacts sur l'environnement, le respect de la réglementation en vigueur et la distance séparant le site et ces espaces



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 63
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

préservés, font que l'impact que pourrait avoir la société POISSON TERRASSEMENT sur ces derniers est négligeable.

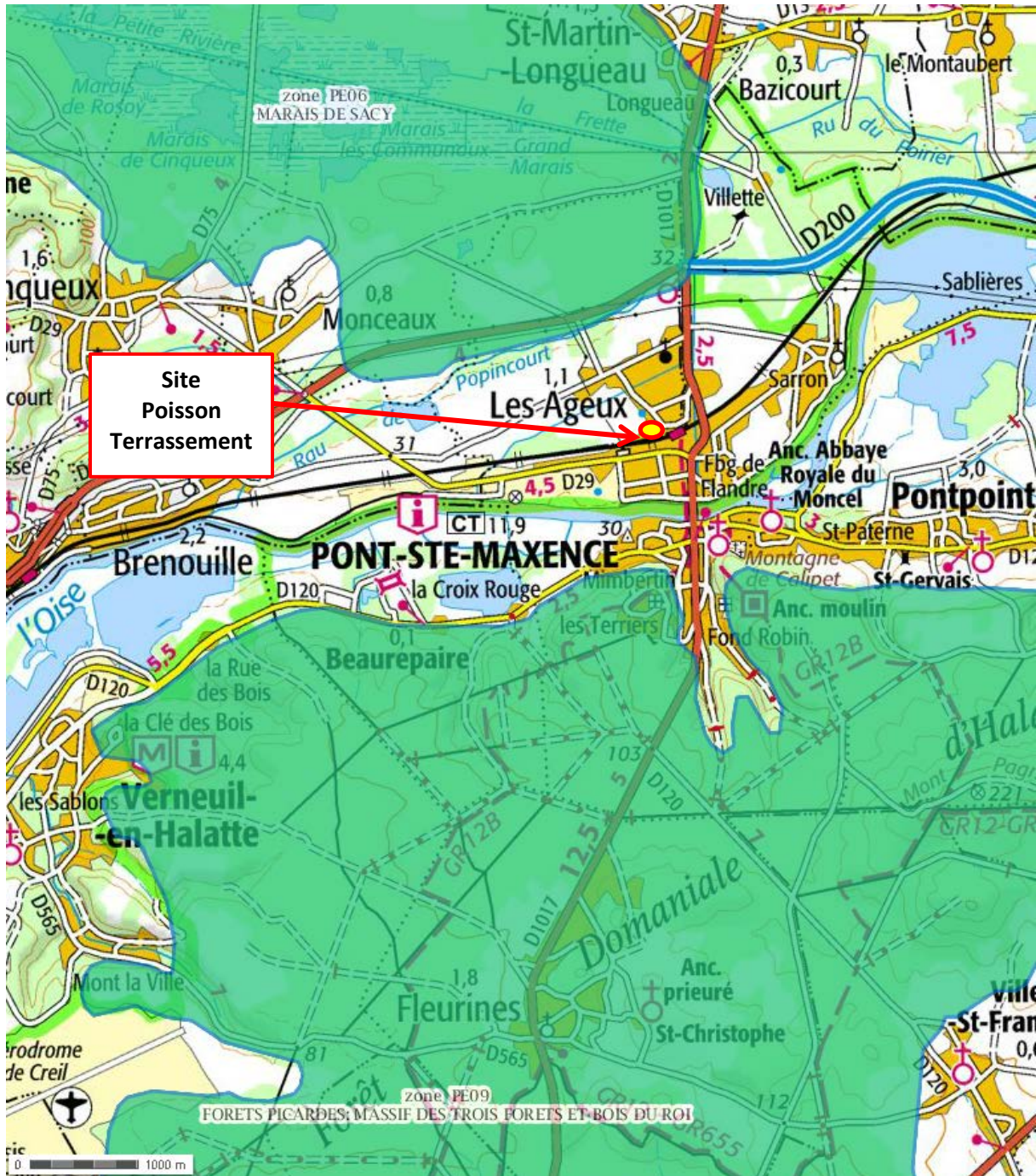


Illustration 12 : Localisation du site par rapport aux deux ZICO

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 64
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

### **Monument ou site historiques**

La commune de Les Ageux ne possède pas de monument répertorié à l'inventaire des monuments historiques.

### ***4.2. Eléments pour l'étude de compatibilité avec les plans, schémas et programmes d'aménagements et de gestion***

En référence à l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement, les parties suivantes seront traitées :

- La gestion de l'eau ;
- La gestion des déchets ;
- La gestion des rejets atmosphérique ;
- La gestion des émissions sonores.

Ces éléments permettront d'apprécier la compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes mentionnés aux 4° à 11 ° de l'article R.122-17 du Code de l'Environnement et les mesures fixées par l'arrêté prévu à l'article R.22-36 ; à savoir :

- Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;
- Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD) ;
- Plan de Protection de l'Atmosphère ;
- Schémas départementaux des carrières ;
- Programmes d'action pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates.



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 65
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

A noter que :

La compatibilité du projet avec les deux derniers plans, schémas et programmes mentionnés ci-dessus n'a pas été étudiée ; en effet, le projet ne se situe pas en zone de carrières ; il n'est également pas susceptible de générer une pollution des eaux aux nitrates. Les déchets spéciaux dangereux produits par la société POISSON TERRASSEMENT (bouteilles de gaz, pots de peinture ...) seront conditionnés dans des emballages étanches et stockés sur rétention et à l'abri dans une armoire dédiée, elle-même abritée dans un bâtiment.

#### *4.2.1. SDAGE du bassin de la Seine et des Cours d'Eaux Côtiers Normand*

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands est ainsi un document de planification qui fixe, entre les 31 décembre 2015 et 2021, « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux ». « Cette gestion vise la préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole et prend en compte les adaptations aux changements climatiques ».

L'objectif est d'atteindre, de façon pragmatique sur l'ensemble du bassin, un bon état, voire un très bon état des eaux, qu'elles soient douces, saumâtres ou salées, superficielles ou souterraines, de transition ou côtières.

Pour la santé et la sécurité des citoyens, la vie dans les rivières et en mer, le SDAGE vise à prévenir et réduire la pollution de l'eau, à préserver et améliorer l'état des écosystèmes, à atténuer les effets des inondations et des sécheresses, à promouvoir une utilisation durable de l'eau fondamentale pour les populations, les autres espèces vivantes et les activités économiques.

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 66
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

Pour une meilleure organisation et lisibilité du SDAGE, les enjeux de la gestion équilibrée de la ressource en eau sont traduits sous forme de défis et de leviers transversaux. Ces derniers constituent les orientations fondamentales du SDAGE pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et permettant d'atteindre les objectifs environnementaux.

Le tableau de synthèse ci-après présente les orientations fondamentales du SDAGE du Bassin de la Seine et des Cours d'Eaux Côtiers Normand ainsi que les mesures prévues sur le site confirmant leur respect.

<b>Défi 1</b>	Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques
	L'aire de lavage sera installée en respectant les normes et règles de l'art en ce qui concerne la gestion des eaux de lavage.
<b>Défi 2</b>	Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques
	L'aire de lavage sera installée en respectant les normes et règles de l'art en ce qui concerne la gestion des eaux de lavage.
<b>Défi 3</b>	Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants
	L'aire de lavage sera installée en respectant les normes et règles de l'art en ce qui concerne la gestion des eaux de lavage.
<b>Défi 4</b>	Protéger et restaurer la mer et le littoral
	Les installations sanitaires de la société POISSON TERRASSEMENT sont actuellement raccordées au réseau d'assainissement communal. Ce point a d'ailleurs fait l'objet d'un contrôle lors de l'acquisition du site.
<b>Défi 5</b>	Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
	L'installation classée n'est pas située dans un périmètre de protection de captage AEP
<b>Défi 6</b>	Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
	L'installation classée POISSON TERRASSEMENT est implantée au cœur d'une zone d'activité, l'activité de la société s'inscrit dans la reprise un ancien site où une activité d'entrepôts couverts était exercée. Le projet de la société POISSON TERRASSEMENT n'affectera donc pas le milieu aquatique au sens de la zone humide.

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 67
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

<b>Défi 7</b>	Gestion de la rareté de la ressource en eau
	La société POISSON TERRASSEMENT n'est pas particulièrement consommatrice d'eau et elle oriente ses actions dans le sens de la diminution des consommations, celle-ci sera limitée à la stricte consommation d'eau pour le lavage des véhicules et matériels de la société. Il en sera de même pour l'activité de concassage et de broyage où la consommation d'eau sera effectuée pour le rabattage des poussières par aspersion, uniquement par temps sec et par vent fort.
<b>Défi 8</b>	Limitier et prévenir le risque d'inondation
	La société POISSON TERRASSEMENT est conforme aux dispositions du PLU au niveau de la gestion des eaux pluviales de toitures et de voiries.
<b>Levier 1</b>	Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis
	La rédaction de ce dossier d'enregistrement par la société POISSON TERRASSEMENT fait partie de l'acquisition et du partage des connaissances pour relever les différents défis. Les futurs choix de la société se feront en parfaite connaissance de cause de ces différents défis. La société POISSON TERRASSEMENT et les personnes y travaillant sont ouverts au dialogue et à toute action qui pourrait permettre la diffusion d'un message ou d'une action visant à préserver les milieux et les hommes qui y résident.
<b>Levier 2</b>	Développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis
	Ne relève pas de la compétence de la société POISSON TERRASSEMENT

#### 4.2.2. SAGE Oise-Aronde

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil dont l'objectif principal est la recherche d'un équilibre durable entre la protection des milieux aquatiques (rivières, zones humides, etc.) et la satisfaction des usages (alimentation en eau potable, irrigation, pêche, etc.). Il est établi à une échelle cohérente pour gérer l'eau : le bassin versant (territoire où les eaux ruissellent et s'infiltrant pour rejoindre et former un cours d'eau).

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 68
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

Concrètement le SAGE Oise-Aronde correspond aux limites du bassin versant du même nom. Il se compose de deux documents qui sont consultables dans les 89 mairies du bassin :

- un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques qui définit les objectifs d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau ainsi que les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.
- Un règlement et ses cartes qui sont opposables à toute personne publique ou privée

Le SAGE Oise-Aronde est un outil de planification qui fixe les objectifs suivants :

Objectif	Désignation	Situation de la société POISSON TERRASSEMENT
<b>Objectif 1</b>	Mettre en place une organisation et des moyens humains et financiers pour la mise en œuvre du SAGE exemple : développer une cellule d'animation technique	Cet objectif ne concerne pas l'objet et la vocation de l'installation classée
<b>Objectif 2</b>	Maîtriser les étiages (basses eaux) des rivières et des nappes exemple : répartir la quantité d'eau entre les usagers (eau potable, agriculture et industrie) en cohérence avec le bon fonctionnement des milieux aquatiques	La gestion des consommations d'eau par la société sera assurée par la pose de compteur d'eau par activité avec un relevé périodique de ces derniers.
<b>Objectif 3</b>	Améliorer la connaissance des rivières et des milieux aquatiques exemple : mesurer la qualité physico-chimique et biologique des rivières	Cet objectif ne concerne pas l'objet et la vocation de l'installation classée (pas de rivière en limite de propriété de l'installation classée)
<b>Objectif 4</b>	Réduire les flux de pollution dès leur origine exemple : améliorer les performances de l'assainissement des stations d'épuration	L'installation classée rejettera ces eaux usées dans le réseau sanitaire d'assainissement communal. Les eaux de la station de lavage seront pré traitées avant rejet sur une unité de séparation physique de type déboureur déshuileur.

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 69
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

<b>Objectif 5</b>	Restaurer et préserver les fonctionnalités et la biodiversité des rivières et des milieux aquatiques exemple : entretenir la végétation et restaurer la morphologie naturelle de nos rivières	Cet objectif ne concerne pas l'objet et la vocation de l'installation classée (pas de rivière en limite de propriété de l'installation classée)
<b>Objectif 6</b>	Sécuriser l'alimentation en eau potable exemple : limiter les pollutions diffuses issues des activités humaines (agriculture, traitements des espaces verts dans les communes, etc.)	Répartition de véhicules et engins de la société sur une aire bétonnée dédiée et à l'abri sous un bâtiment Gestion séparée des eaux rejetées (usées et pluviales) avec pré traitement pour les eaux pluviales sur une unité de séparation physique (débourbeur déshuileur.
<b>Objectif 7</b>	Maîtriser les risques de pollution des eaux liés à la présence des sites industriels pollués exemple : étudier et réaliser des travaux de dépollution de ces sites	Redéploiement du site avec une gestion des impacts potentiels sur le milieu sol et eaux souterraines (les travaux susceptibles d'impacter le sol et le sous-sol seront exercés sur des surfaces imperméables avec gestion des eaux)
<b>Objectif 8</b>	Maîtriser les inondations et les ruissellements exemple : mettre des haies sur les axes de ruissellements importants	La gestion des eaux pluviales est prise en compte au niveau du site
<b>Objectif 9</b>	Préserver, restaurer et mettre en valeur le patrimoine aquatique exemple : organiser des sorties pédagogiques avec des groupes scolaires	Cet objectif ne concerne pas l'objet et la vocation de l'installation classée

#### 4.2.3. - *Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD) région Picardie*

*La création des plans régionaux d'élimination de déchets industriels spéciaux résulte de la loi du 13 juillet 1992. La loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement proposait un transfert optionnel de ces plans aux Conseils régionaux. Depuis, la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a généralisé le transfert de compétence aux Conseils régionaux.*

*Le décret n° 96-1009 du 18 novembre 1996, pris en application de la loi du 13 juillet 1992, aujourd'hui abrogé et codifié au Code de l'Environnement (aux articles R. 541-29 à R. 541-41) suite à l'adoption du décret n°2007-1467 du 12 octobre 2007, définit*

C.E.R.D.I.S. Environnement

1, rue Pasteur - 76117 INCHEVILLE - Tél. 02.27.28.29.29 - Fax 02.27.28.29.28

SARL au capital de 8 000 Euros SIRET : 414 945 311 00010 - RCS DIEPPE 414 945 311 - APE 7490B



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 70
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

les objectifs du PREDD et fixe la procédure à suivre pour son élaboration, son suivi et sa réactualisation.

Nous reprenons dans ce chapitre une Synthèse des orientations du plan en vue d'une amélioration de la gestion de ces déchets avec une situation de la société POISSON TERRASSEMENT par rapport à ces objectifs.

### ORIENTATIONS REGIONALES POUR UNE MEILLEURE GESTION DES DECHETS DANGEREUX

ORIENTATIONS PROPOSEES	Situation de la société POISSON TERRASSEMENT
<b>1) incitation à la réduction de la production de déchets dangereux et de leur nocivité</b>	
-1- Promouvoir la réduction de la production de déchets dangereux Encourager une consommation responsable, l'emploi de produits moins toxiques, de produits éco-conçus, limiter la surconsommation DDI (Déchets Dangereux Industriels), DDDA (Déchets Dangereux Diffus des Activités),	L'objet même de l'installation classée n'a pas vocation à générer des déchets dangereux. Les principaux déchets dangereux seront générés par l'activité d'entretien et de réparation des véhicules à moteur (huiles usagées, filtres souillés)
DDDM (Déchets Dangereux Diffus des Ménages)	Concernant ces déchets, ces derniers n'ont pas vocation à être produits ou introduits sur l'installation classée.
-2- Promouvoir et accompagner les démarches d'éco-conception, l'emploi des Meilleures Techniques Disponibles (BREF), mise en place des technologies propres et du zéro rejet DDI (Déchets Dangereux Industriels), DDDA (Déchets Dangereux Diffus des Activités), DDDM (Déchets Dangereux Diffus des Ménages)	Installation classée non concernée de par son régime de classement. Toutefois, une attention particulière est portée quant au choix des installations de concassage et de criblage afin de limiter au maximum les nuisances sur l'environnement <b><u>(par exemple rabattement des poussières par aspersion pour l'installation de concassage).</u></b>
-3- Encourager une meilleure maîtrise de la production de DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux) des établissements et des professionnels de santé	Installation classée non concernée de par son régime de classement.

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 71
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

2) Optimisation de la collecte et de la prise en charge des flux diffus (des ménages, d'activités industrielles et artisanales et des DASRI),	
1-1 Diagnostiquer l'offre de service de collecte des DDDM et DDDA	L'objet même de l'installation classée n'a pas vocation d'offrir une offre de service pour assurer la gestion des déchets dangereux.
DDDM (Déchets Dangereux Diffus des Ménages)	Non concerné car pas de collecte de déchets provenant des ménages
DDDA (Déchets Dangereux Diffus des Activités industrielles et artisanales)	Non concerné car pas de collecte de déchets provenant des Activités industrielles et artisanales
-2- Optimisation de la collecte des DDDM DDDM (Déchets Dangereux Diffus des Ménages)	Non concerné car pas de collecte de déchets provenant des ménages
-3- Optimisation de la collecte des DDDA	Non concerné car pas de collecte de déchets provenant des Activités artisanales
-4- Optimisation de la collecte des DDD produits par les établissements publics et d'enseignement	Non concerné car pas de collecte de déchets provenant des établissements publics et d'enseignement
-5- Poursuivre les opérations collectives (de collecte ou non) des DDDA par branches d'activités	Non concerné car pas de collecte de déchets provenant des Activités artisanales
-6- Développer la collecte et le regroupement des DASRI diffus DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux) diffus	Installation classée non concernée de par son régime de classement.
3) Privilégier la valorisation (matière ou énergétique) et rationaliser le traitement,	
-1- Accompagner la recherche, ainsi que le développement d'activités de valorisation DDI (Déchets Dangereux Industriels), DDDA (Déchets Dangereux Diffus des Activités), DDDM (Déchets Dangereux Diffus des Ménages)	Non concerné car pas de collecte de déchets dangereux
-2- Développer la valorisation énergétique et matière des DD suivants : huiles usées, solvants usés, autres déchets liquides et acides / bases DDI (Déchets Dangereux Industriels), DDDA (Déchets Dangereux Diffus des Activités), DDDM (Déchets Dangereux Diffus des Ménages)	Non concerné car pas de traitement de déchets dangereux

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 72
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

-3- Concertation et suivi des performances des installations de traitement des déchets dangereux DDI (Déchets Dangereux Industriels), DDDA (Déchets Dangereux Diffus des Activités), DDDM (Déchets Dangereux Diffus des Ménages)	Installation classée non concernée de par son régime de classement.
4) Incitation au transport multimodal des déchets dangereux (à impact environnemental moindre ou égal que celui du transport routier), prioritairement aux déchets parcourant de grandes distances.	
-1- Sensibilisation au respect du principe de proximité	Cette notion sera prise en compte dans le choix des prestataires qui sera retenu par la société POISSON TERRASSEMENT pour assurer la gestion des déchets dangereux issus de l'activité.
-2- Initier le développement du transport multimodal, Incitation au transport multimodal à impact environnemental moindre ou égal à celui du transport routier seul	Les quantités de déchets dangereux générées par la société et ses activités ne seront pas de nature à faire appel à un transport multimodal (route-fer ou route-fluvial).

#### 4.2.4. - SRCAE Schéma régional climat - air - énergie

Après consultation du public, le projet de schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) de Picardie a été approuvé par le conseil régional le 30 mars 2012, puis arrêté par le Préfet de région le 14 juin 2012. Il entre officiellement en vigueur le 30 juin 2012

Orientation	Attente dans les années à venir	Situation de la société POISSON TERRASSEMENT
<b>Orientation 1</b> <b>SURVEILLANCE</b> <b>DE LA QUALITÉ</b> <b>DE L'AIR ET DE</b> <b>SES EFFETS</b>	Une surveillance couvrant tout point du territoire	Ne concerne pas la société POISSON TERRASSEMENT
	Une extension du panel de polluants surveillés dans l'air extérieur	Ne concerne pas la société POISSON TERRASSEMENT
	Une meilleure connaissance de la pollution de l'air intérieur	Ne concerne pas la société POISSON TERRASSEMENT
	Une meilleure connaissance des effets de la pollution atmosphérique sur la santé, les écosystèmes et le patrimoine bâti	Ne concerne pas la société POISSON TERRASSEMENT

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 73
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

Orientation	Attente dans les années à venir	Situation de la société POISSON TERRASSEMENT
<b>Orientation 2</b> <b>MAÎTRISE DES</b> <b>POLLUTIONS</b> <b>ISSUES</b> <b>DES SOURCES</b> <b>FIXES</b>	Une poursuite de la réduction des émissions des activités industrielles et artisanales	Installation de concassage et de criblage <u>équipée de disposition de rabattement des poussières</u>
	Une maîtrise des émissions liées à l'agriculture	Ne concerne pas la société POISSON TERRASSEMENT
	Une réduction des émissions liées aux bâtiments, à l'habitat et aux activités tertiaires	Ne concerne pas la société POISSON TERRASSEMENT
<b>Orientation 3</b> <b>MAÎTRISE DES</b> <b>POLLUTIONS DUES</b> <b>AUX SOURCES</b> <b>MOBILES</b>	Une poursuite de la maîtrise des émissions de polluants atmosphériques locaux liés aux déplacements motorisés sur route	Remplacement des véhicules de la société en tenant compte de ce facteur dans la mesure où cela est techniquement et économiquement acceptable
	Des transports aériens plus respectueux de la qualité de l'air	Ne concerne pas la société POISSON TERRASSEMENT
<b>Orientation 4</b> <b>INFORMATION</b> <b>DU PUBLIC</b>	Une amélioration de l'information du public	Ne concerne pas la société POISSON TERRASSEMENT

#### 4.2.5. - *Plans nationaux d'élimination de certains déchets spéciaux dangereux*

Le seul plan national d'élimination de certains déchets spéciaux dangereux concerne les PCB et PCT « Plan national de décontamination et d'élimination des appareils contenant des PCB et PCT ». Il a été approuvé le 26 février 2003. Il dresse un diagnostic de la situation en France et définit les différentes orientations envisagées pour atteindre l'objectif au 31 décembre 2010.

Ce document concerne avant tout les détenteurs de tels appareils, ce qui n'est pas le cas de la société POISSON TERRASSEMENT. Aussi les dispositions de ce plan ne concernent pas ce dossier d'enregistrement.

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 74
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

## Chapitre V : Notice d'impact

### 5.1. Les émissions sonores

Les émissions sonores seront produites par :

1. L'activité de concassage et de criblage de matériaux inertes,
2. La circulation des véhicules PL et engins de Chantiers. Tous ces véhicules seront conformes aux dispositions en vigueur en matière de limitation des émissions sonores.

Les émissions sonores n'auront lieu que durant les heures d'ouvertures de l'installation classée soit de 7 h00 du matin à 21 h00 le soir au maximum (période diurne) et ceux du lundi au samedi.

On recense deux Établissements Recevant du Public (ERP) dans le périmètre des 100 m de l'installation classée, la gare de Pont Saint Maxence et l'Institut médico professionnel.

On notera la présence d'une voie ferrée en limite de propriété Sud de l'installation classée.

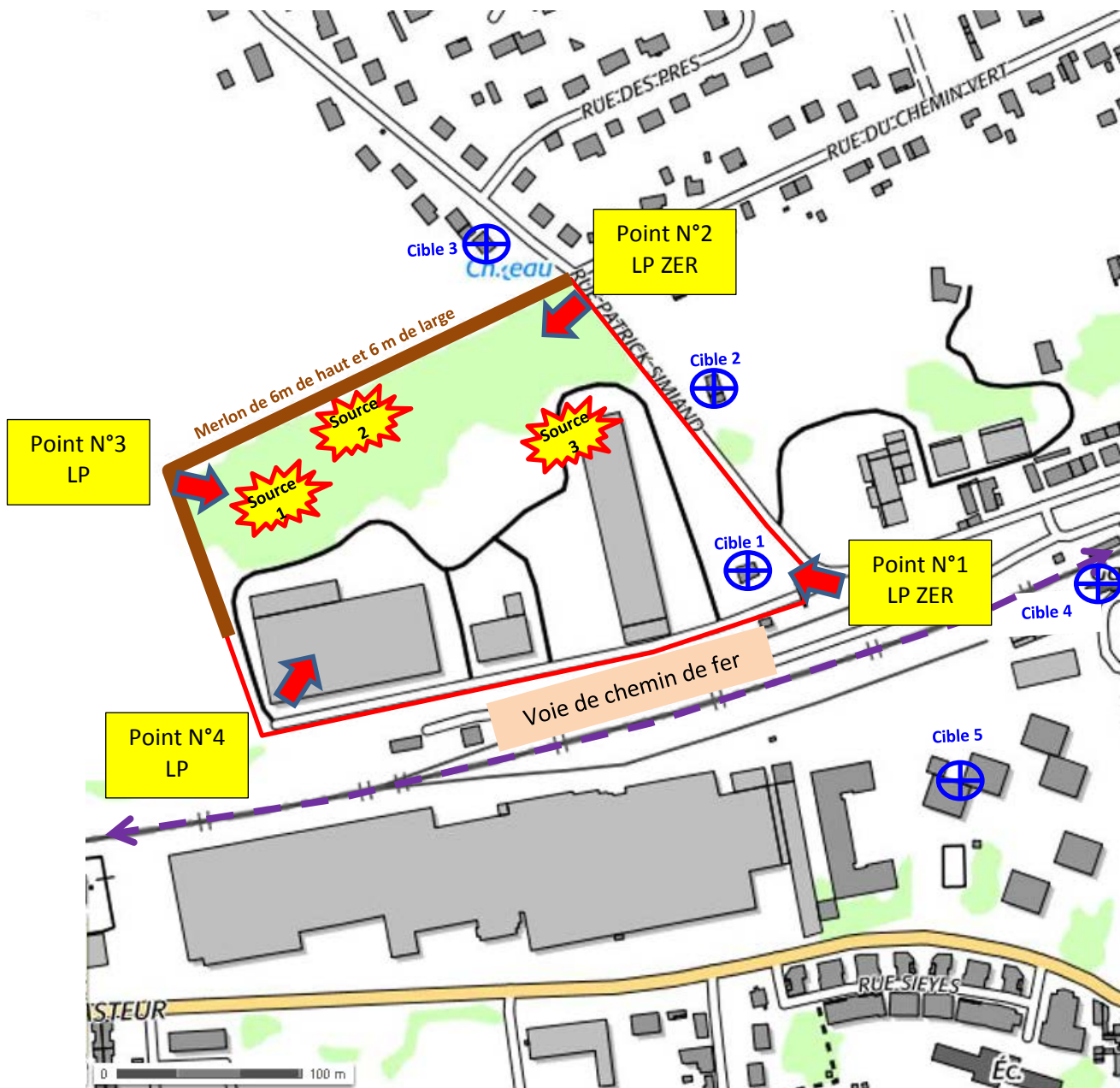
Une habitation individuelle (Pavillon) (cible 1), se situe sur site à l'Est, elle sera affectée au gardien qui assurera la surveillance de l'installation classée.

Les habitations individuelles les plus proches de l'installation classée sont situées au Nord-Est (Cible 2 et Cible 3).



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 75
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

Les habitations collectives les plus proches de l'installation classée sont situées au Sud Est (Cible 5).



Le fait que la société POISSON TERRASSEMENT n'exercera ces activités classées que pendant la période diurne d'une part et qu'un merlon de 6 m de haut est implanté entre les activités particulièrement génératrices de bruit de la société et les

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 76
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

habitations les plus proches, permet d'avancer que l'activité du site ne sera pas susceptible de gêner les populations les plus proches.

Les émissions sonores seront contrôlées au cours des trois premiers mois de mise en fonctionnement de l'installation, puis périodiquement une fois par an pendant au moins deux ans, puis tous les 3 ans si à l'issue de deux campagnes successives, les résultats de mesure sont conformes. Il sera ainsi procédé à un relevé de bruit en limite de site.

L'arrêté du 26 novembre 2012 précise que le niveau de bruit en limite de propriété de l'installation ne doit pas dépasser, lorsqu'elle est en fonctionnement, 70 dB(A) pour la période de jour et 60 dB(A) pour la période de nuit, sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite.

L'activité de la société POISSON TERRASSEMENT ne sera pas particulièrement génératrice de vibrations. Les engins sont équipés de dispositifs permettant d'absorber des chocs et des vibrations entre des organes mécaniques et la voirie (silentbloks).

### **5.2. Les émissions lumineuses**

Les seules sources d'émissions lumineuses seront les systèmes d'éclairage des véhicules circulant sur site lors des périodes de faible luminosité.

De plus, la situation du site de la Société POISSON TERRASSEMENT vis-à-vis des habitations les plus proches permet de penser que ces particuliers seront trop éloignés pour ressentir une pollution lumineuse.

### **5.3. Les déchets**

Les déchets produits par l'établissement seront constitués :

- Des déchets d'entretien du site ;
- Des déchets de maintenance des équipements sur le site ;
- Des déchets liés à la présence humaine sur le site.

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 77
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

L'ensemble des déchets qui seront présents est répertorié dans le tableau ci-dessous :

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 78
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

Nature des activités	Code déchets	Origine	Mode de stockage	Quantité estimée	Eliminateur et Dénomination / Mode de traitement	
Huiles usagées	13 02 08	Entretien des véhicules et engins	1 fût de 200 litres	800 litres	CHIMIREC VALRECOISE St JUST EN CHAUSSEE (60)	R13
Liquide de refroidissement	16 01 14*	Entretien des véhicules et engins	1 fût de 200 litres	100 litres		D13
Liquide de freins	16 01 13*	Entretien des véhicules et engins		100 litres		D13
Produits souillés (absorbants)	15 02 02*	Entretien des véhicules et engins	1 fût de 200 litres	200 litres		D13
Boues	13 05 02*	Séparateur Hydrocarbures	Conservées en fond de SH et cuve de rétention avant pompage par une société agréée	1 000 litres		D13
Filtre à huile + carburant	16 01 07*	Entretien des véhicules et engins	1 fût de 200 litres	400 litres		D13
Pneus	16 01 03	Entretien des véhicules et engins	En vrac 20 m <sup>3</sup>	Repris par le fournisseur lors d'un achat de pneumatique (EUROMASTER)		
Matières plastiques /DIB	16 01 19	Entretien des véhicules et engins	1 benne de 10 m <sup>3</sup>	40 à 50 m <sup>3</sup>	SITA NORMANDIE PICARDIE VILLENEUVE SUR VERBERIE (60)	D1

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 79
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

Concernant les boues de curages du séparateur d'hydrocarbures, celles-ci seront pompées, évacuées et acheminées par une société spécialisée afin d'être traitées conformément à la réglementation.

#### **5.4. Le trafic**

Le trafic généré par l'activité de la société POISSON TERRASSEMENT sera au maximum de 120 véhicules légers par mois et 150 poids lourds par mois. Ce trafic n'engendre pas de nuisances particulières étant donné le positionnement du site (route sur laquelle circulent déjà des véhicules légers et lourds pour accéder à la zone).

#### **5.5. Le paysage**

Visuellement, les bâtiments ne se démarquent pas particulièrement de son environnement. Les abords du site sont entretenus et maintenus propres

#### **5.6. L'air**

##### *5.6.1 – Gestion des rejets atmosphériques*

Les activités de l'établissement ne génèrent pas de rejets atmosphériques canalisés.

En effet, aucune installation de combustion, ni aucun process susceptible d'émettre des rejets gazeux ne sont présents sur le site.

Les seules sources potentielles d'émissions de fumées sont les engins concourants à l'exploitation, au stockage et à l'alimentation de l'installation mobile. De même un rejet gazeux sera potentiellement émis du fait du fonctionnement du moteur diesel de l'installation mobile.

Des procédés et des consignes spécifiques permettant de réduire les émissions de poussières seront mis en place sur le site

Au stade de l'acheminement des matériaux bruts à l'installation mobile (transport dits interne), l'installation et les stocks sont positionnés stratégiquement afin de limiter le nombre de rotations.



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 80
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

Les camions destinés aux livraisons à l'extérieur peuvent aussi être vecteurs d'émission de poussières, soit par l'envol des particules adhérant aux châssis et aux bennes, soit par l'envol des fractions pulvérulentes des matériaux transportés.

Dès lors, plusieurs consignes seront suivies par le personnel, notamment au niveau de la limitation des vitesses de déplacement à 20 km/h sur le site et en imposant aux conducteurs des véhicules lourds sortant du site le bâchage de leur chargement si nécessaire.

Dans le cas où les consignes ne seraient pas suffisantes pour limiter les envols de poussières (notamment pas temps très sec) un arrosage peut être pratiqué (citerne automobile ou balayeuse extérieure) au roulage des engins et des camions sur les pistes internes et d'accès. On note que le site dispose d'une balayeuse, pour assurer le balayage des sols ;

Balayeuse du site



Les engins et groupes à moteurs évoluant sur le site et les camions de transport sont à l'origine d'émissions atmosphériques. Ces rejets sont principalement constitués de particules en suspension et de NOx.

Les machines évoluant sur le site sont conformes à la législation en vigueur. Leur entretien régulier par le personnel au sein de l'atelier de réparation et d'entretien

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 81
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

permet d'assurer un bon niveau de rendement de ces équipements motorisés et donc de limiter les rejets en gaz d'échappement.

Des mesures de retombées de poussières dans l'environnement seront mises en place par l'exploitant, conformément à l'arrêté de prescription. Ce réseau permettra de mesurer les retombées de poussières émises dans le cadre de l'activité globale du site.

Des mesures de retombées de poussières dans l'environnement (méthode des plaquettes de dépôt) seront réalisées dès la mise en fonctionnement de l'installation.

Les sources de production de poussières sont identifiées comme étant :

- les travaux de manipulation des gravats à recycler,
- La circulation des véhicules et engins sur les pistes internes au site,
- le fonctionnement de l'installation de recyclage par concassage et criblage des matériaux.

Selon leurs caractéristiques et les conditions météorologiques, les poussières peuvent avoir trois destinées :

- être mise en suspension dans l'air par le passage des camions et des engins pour se redéposer plus loin,
- être lessivées par les eaux de ruissellement et entraînées vers le déboureur déshuileur,
- être soulevées et transportées par les vents.

Les vents dominants étant d'Ouest à Sud-Ouest, ils portent les poussières dans des directions opposées, c'est à dire vers des zones habitées. C'est pourquoi l'emplacement de l'installation classée a été positionné au Nord-Ouest du site.

De plus, l'installation de de recyclage par concassage criblage **est équipée d'un dispositif asperseur d'eau** afin de capter les poussières en tête de convoyeur. Cet

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 82
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

équipement limitera les émissions de poussières. Il fonctionnera pendant les périodes sèches ou en cas de fort vent.

Le merlon périphérique de 6 mètres de haut atténue le phénomène de dispersion des poussières.

Une campagne de mesurage des retombées de poussières dans l'environnement pourra être effectuée dès que l'installation sera mise en fonctionnement. Cette campagne de mesurage durera 1 mois, temps auquel s'ajoutera le délai d'analyses.

« La plaquette de dépôt » est un dispositif destiné à recueillir les poussières présentes dans l'air ambiant et susceptibles de se déposer sur une surface horizontale de 5 x 10 cm, en vue d'estimer l'importance des retombées atmosphériques (Norme NF X43.007).

Les poussières sédimentables se déposent par gravité sur une plaquette rectangulaire, en acier inoxydable, préalablement enduite d'un fixateur hydrophobe. La plaquette et son support sont normalement fixés à environ 2 mètres de hauteur et la plaquette est exposée pendant 1 mois.

Les résultats, pour les collecteurs de précipitation et les plaquettes de dépôt, sont ensuite exprimés en mg/m<sup>2</sup>.jour.

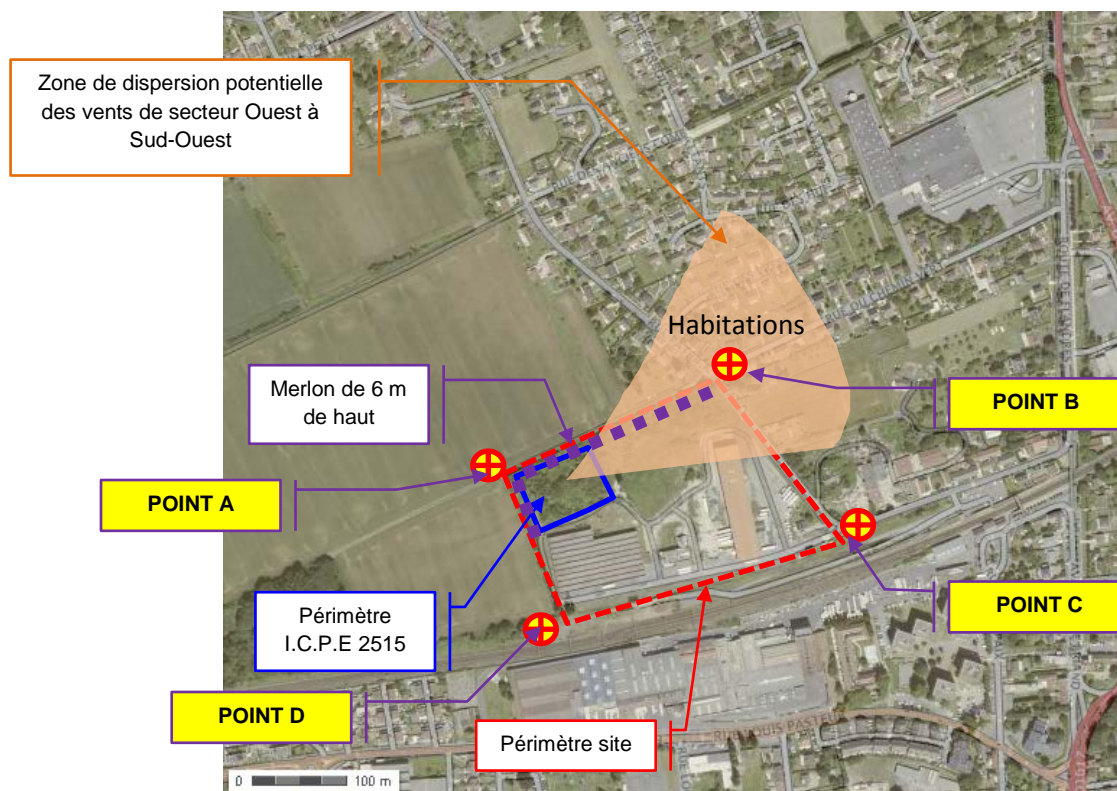
Les données météorologiques, notamment les directions et intensités des vents, seront récupérées à l'issue des prélèvements, elles seront issues de la station météorologique la plus proche (Gourdon).

Quatre stations de mesures seront disposées en limite du périmètre et à proximité des installations concernées par la présente demande :

- le point A sera implanté en limite Nord-Ouest du site,
- le point B sera implanté en limite Nord Est du site,

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 83
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

- le point C sera implanté en limite Sud Est du site,
- le point D sera implanté en limite Sud-Ouest du site.



Quatre stations de mesures seront disposées en limite du périmètre et à proximité des installations concernées par la présente demande :

- le point A sera implanté en limite Nord-Ouest du site,
- le point B sera implanté en limite Nord Est du site,
- le point C sera implanté en limite Sud Est du site,
- le point D sera implanté en limite Sud-Ouest du site.

La méthode mise en œuvre sera la méthode de la mesure des retombées atmosphériques par pose de plaquettes de dépôt (Norme NF X 43-007). Cette norme définit une valeur de dépôt de 1 000 mg/m<sup>2</sup>/jour, comme étant la valeur de référence permettant de classer les zones en fortement polluées (>1 000 mg/m<sup>2</sup>/jour) et faiblement polluées (<1 000 mg/m<sup>2</sup>/jour).

L'installation mobile est implantée en fond du site, tout comme la zone de stockage des matériaux. Les poussières éventuellement émises ne constitueront par une gêne

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 84
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

pour l'environnement proche compte tenu de la mise en place du merlon de 6 mètres de haut.

### 5.6.2 – Les odeurs

La société POISSON TERRASSEMENT n'entreposera aucun déchet fermentescible sur son site. Il n'y aura donc aucune émanation odorante in-situ ou ex-situ. De plus, il est important de souligner que tout déchet fermentescible sera systématiquement refusé.

## 5.7. Sol et sous-sol

Les risques de pollution du sol seront gérés à la source. En effet, l'imperméabilisation des surfaces de stockage de liquides en rétention permettront de se préserver de toute infiltration de fluides au sein de ces milieux.

## 5.8. L'eau

### 5.8.1. Alimentation en eau du site

Le site est exclusivement alimenté en eau de ville.

Le fonctionnement de l'installation mobile mise en place sur le site s'effectue par voie sèche, donc sans utilisation d'eau, ni rejet. Cependant, l'eau au niveau de cette activité pourra être utilisée pour :

- Rabattre les poussières en sortie de tapis roulants de l'installation mobile de concassage criblage : un système d'asperseur sera positionné au bout des tapis roulants transportant des matériaux de granulométrie fine, afin de rabattre les poussières par des gouttelettes d'eau. Ce dispositif ne fonctionnera qu'en cas de temps sec ou lors d'épisodes venteux,
- Le remplissage d'une cuve mobile (tonne à eau) avec asperseur pour humidifier les poussières sur les aires de stockages. L'arrosage des pistes ne se fera que par temps sec ou en cas de fort vent, ou balayage des voirie avec le matériel disponible sur site (balayeuse)



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 85
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

L'eau sera utilisée pour :

- L'alimentation de la station de lavage des véhicules et engins de chantier de la société.
- L'alimentation en eau au niveau du réfectoire et des installations sanitaires,

Concernant l'eau potable utilisée pour les sanitaires, il est possible de faire un estimatif de la consommation future.

Sur la base de 50 personnes sur site , en se fondant sur la circulaire interministérielle n° 97-49 du 22 Mai 1997 relative à l'assainissement, il est possible d'estimer de façon majorante la consommation à 75 litres par jour. Cette réflexion considère qu'un employé correspond à un demi Equivalent Habitant.

En considérant 22 jours de travail par mois, sur 12 mois, à raison de 50 personnes consommant 75 litres par jours, cela permet d'estimer la consommation annuelle de la société POISSON TERRASSEMENT à 990 m<sup>3</sup> (22 x 12 X 50 X 75 = 990 000 litres).

De par son activité, la société POISSON TERRASSEMENT n'est pas un gros consommateur d'eau. Des actions préventives limitant la consommation de l'eau pourront être en place comme le recours à l'utilisation d'équipements économes (chasse d'eau...) ou la récupération des eaux de pluies.

Afin de protéger le réseau d'eau potable public, l'alimentation en eau potable du site est équipée d'un disconnecteur permettant d'empêcher tout refoulement d'un effluent provenant du site vers le réseau d'alimentation.

### *5.8.2. Rejets aqueux de l'activité*

#### 5.8.2.1. Eaux usées

Concernant les eaux usées, le site n'est pas relié au réseau d'assainissement collectif de la commune. Les eaux usées constituées d'eau sanitaire sont gérées dans une installation d'assainissement non collectif.

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 86
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

### 5.8.2.2. Eaux pluviales

Les eaux pluviales de toitures et de voiries sont gérées au travers d'un réseau unitaire implanté sur l'installation classée. En amont du rejet des eaux pluviales, ce réseau unitaire débouche sur un déboureur d'une capacité de 50 m<sup>3</sup>.

Compte tenu du risque potentiel de pollution des eaux de ruissellement, il sera installé un dispositif de confinement / d'obturation.

L'objectif étant de pouvoir sectionner le réseau afin d'empêcher toute diffusion d'une éventuelle pollution si besoin et de garantir des rejets conformes à la norme imposée par la rubrique 2515.

Les normes de rejet à respecter seront les suivantes :

Données à surveiller	Dans le cas de rejet dans le milieu naturel
pH	Entre 5,5 et 8,5
Température	< 30°C
MES	35 mg/l
DCO	125 mg/l
Hydrocarbures Totaux	10 mg/l

Une première analyse sera effectuée au moment du démarrage de l'installation classée.

La fréquence des prélèvements et analyses sera au minimum mensuelle ;

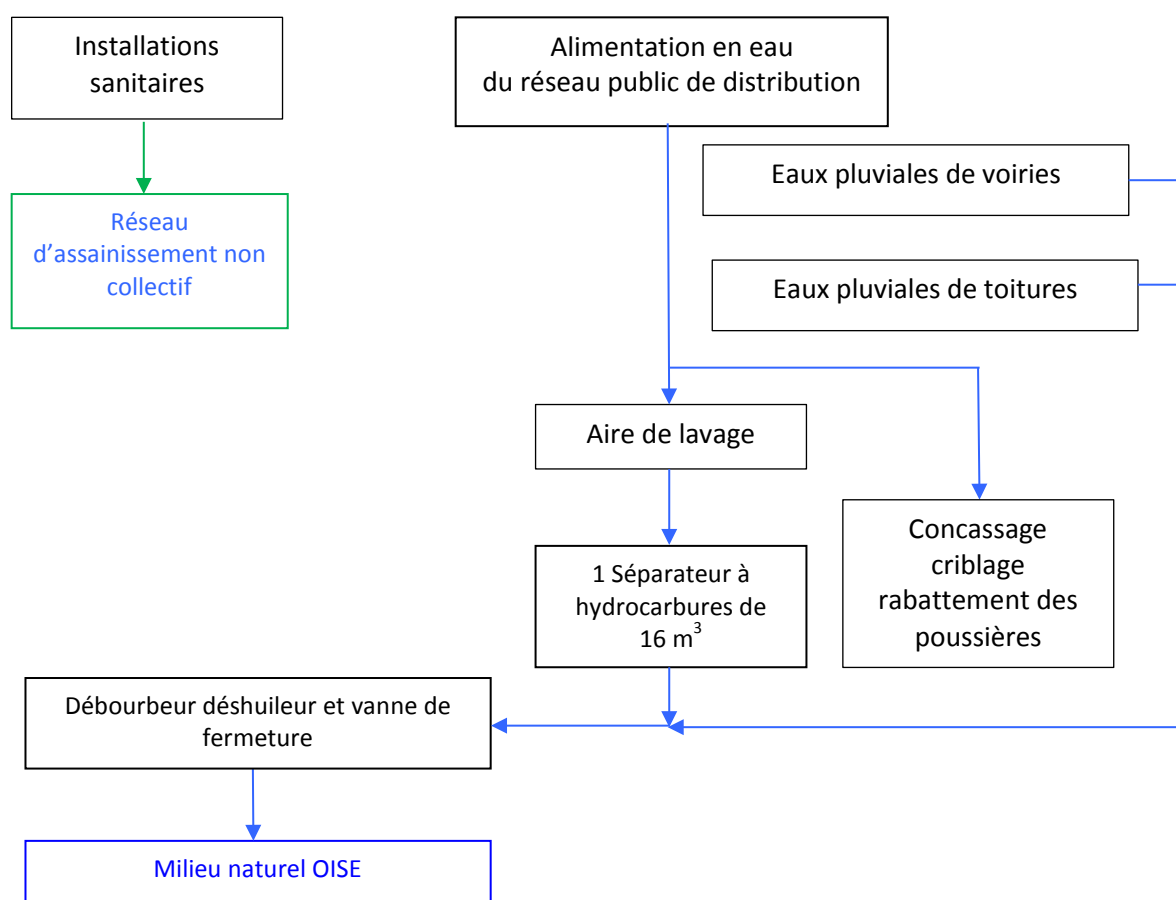
- si, pendant une période d'au moins douze mois continus, les résultats des analyses mensuelles sont inférieurs aux valeurs prévues ci-dessus, la fréquence des prélèvements et analyses sera trimestrielle ;

- si, pendant une période supplémentaire de douze mois continus (soit au total vingt-quatre mois continus), les résultats des analyses sont inférieurs aux valeurs prévues ci-dessus, la fréquence des prélèvements et analyses sera semestrielle ;

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 87
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

- si un résultat d'une analyse est supérieur à un des paramètres ci-dessus, la fréquence des prélèvements et analyses sera à nouveau mensuelle pendant douze mois continus.

### 5.8.2.3. Schéma de principe de gestion des eaux



### 5.8.2.4. Description du procédé de traitement avant rejet au milieu naturel

Le procédé de traitement se compose d'un débourbeur déshuileur pour la gestion des eaux pluviales de toitures et de voirie, les eaux de la station de lavage après séparateur d'hydrocarbures de classe 1.

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 88
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

#### 5.8.2.5. Description du traitement des eaux de lavage

#### **Dimensionnement du séparateur d'hydrocarbures**

Le dimensionnement des installations de séparation d'hydrocarbures doit être basé sur la nature de l'effluent à traiter.

Tableau types de déversement d'effluents

<b>Catégorie</b>	<b>Type de déversement d'effluents</b>
a	Traitement des eaux usées issues de la production et contaminées par des hydrocarbures : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lavage des véhicules ;</li> <li>- Distribution couverte de carburants ;</li> <li>- Atelier de mécanique : carrosserie automobile et motorcycle</li> </ul>
b	Traitement des eaux de pluie contaminées par des hydrocarbures provenant de zones imperméables : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parking découvert ;</li> <li>- Distribution découverte de carburants</li> </ul>

Conformément à l'article 4 de la norme NF EN 858-1 sur la conception des installations de séparation d'hydrocarbures, les classes de séparateurs sont données dans le tableau suivant :

Classe de séparateur	Teneur maximale autorisée en hydrocarbures résiduels (mg/l)	Techniques de séparation type (exemples)
I	5	Séparateur par coalescence
II	100	Séparateur par gravité

Les éléments à considérer sont les suivants :

- Le débit maximum des eaux de pluie
- Le débit maximum des eaux usées de production
- La masse volumique des hydrocarbures
- La présence de substances pouvant entraîner la séparation (ex : détergents)

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 89
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

Selon la Norme NF EN 858-2 sur le dimensionnement des installations de séparation d'hydrocarbures, la Taille Nominale du séparateur doit être calculée à l'aide de la formule suivante :

$$TN = (Q_R + f_x \times Q_S) \times f_d$$

TN : Taille nominale du séparateur calculée

$Q_R$  : Débit maximum des eaux de pluie en entrée du séparateur, en litre par seconde

$f_x$  : Facteur relatif à l'entrave selon la nature du déversement

$Q_S$  : Débit maximum des eaux usées de production en entrée du séparateur, en litres par seconde

$f_d$  : Facteur relatif à la masse volumique des hydrocarbures concernés

Suite au calcul, il est recommandé de choisir la taille nominale TN immédiatement supérieure, conformément à l'article 5 de la norme NF EN 858-1 sur la conception des installations de séparation d'hydrocarbures.

Pour calculer le débit maximum des eaux de pluies en entrée du séparateur ( $Q_R$ )

Ce débit peut être calculé à partir de la méthode présentée ci-après et dépend de conditions pluviométriques locales.

Pour un type de déversement d'effluents de catégorie b, la dimension du séparateur dépend de la conception, de l'intensité pluviométrique et de la zone de captage se déversant dans ledit séparateur. Conformément à la norme NF EN 752-4, le débit maximum d'eaux de pluie en entrée du séparateur doit être calculé à partir de la formule suivante :

$$Q_R = C_r \times i \times A$$

Avec :

$Q_R$  : Débit maximum des eaux de pluie en entrée du séparateur, en litres par seconde

$C_r$  : Coefficient de ruissellement, sans dimension (en règle générale, un coefficient de ruissellement  $W=0,9$  est appliqué)

$i$  : Intensité pluviométrique, en litres par seconde et par  $m^2$ . L'intensité pluviométrique  $i$  (annuelle ou décennale) dépend principalement de l'analyse des données pluviométriques locales ; elle doit être adoptée conformément aux règlements locaux.

$A$  : Surface découverte de la zone de réception des eaux de pluie, mesurée horizontalement, en  $m^2$



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 90
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

Le calcul peut être effectué pour un séparateur avec ou sans déversoir d'orage :

- Sans déversoir d'orage : le débit des eaux de pluie traité est de 100%, soit  $Q_R$  (en prenant  $i$  annuelle)

- Avec déversoir d'orage : le débit des eaux de pluie traité est de 20%, soit  $Q_R = 0,2 \times Q_R$  (en prenant  $i$  décennale)

Le facteur  $f_x$  tient compte des conditions défavorables lors de la séparation, dues par exemple à la présence de détergents dans les eaux usées de production.

Le facteur recommandé est de :

- 2 pour un type de déversement d'effluents de catégorie a ;
- 0 pour un type de déversement d'effluents de catégorie b.

Calcul pour le séparateur :

- *Calcul du débit maximum des eaux de pluie en entrée du séparateur :*

⇒ Coefficient de ruissellement :  $C_r = 0,9$

⇒ Intensité pluviométrique (département 60 - région/zone 1) :

✚  $i$  annuelle =  $0,0151 \text{ l/s.m}^2$

✚  $i$  décennale =  $0,0301 \text{ l/s.m}^2$  (calcul avec déversoir d'orage)

⇒ Surface découverte de réception des eaux de pluie :  $A = 570 \text{ m}^2$

⇒ Débit maximum des eaux de pluie :

✚  $Q_R = 0,9 \times 0,03 \times 570 = 15,39 \text{ l/s}$  (avec déversoir d'orage)

✚  $Q_R = 0,2 \times 15,39 = 3,078 \text{ l/s}$  (avec déversoir d'orage et 20% du débit traité)

- *Calcul de la taille nominale du séparateur*

⇒ Débit maximum des eaux de pluie en entrée du séparateur :  $Q_R = 3 \text{ l/s}$

⇒ Facteur relatif à la masse volumique (hydrocarbures) :  $f_d = 1,5$

⇒ Taille nominale du séparateur :  $TN = (3) \times 1,5 = 4,5$

- *Choix de la taille nominale recommandée du séparateur :*

TN = 5

- *Calcul du volume du déboureur*

$S = 300.TN / f_d = 300 \times 5 / 1,5 = 1\ 000 \text{ litres}$

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 91
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

Le débourbeur en place a un volume de 16 m<sup>3</sup>(16 x 1 x 1).

*-Résistances du séparateur*

⇒ Charge sur le couvercle =15 kN

⇒ Résistance du tampon = 250 kN

**Fonctionnement des séparateurs d'hydrocarbures**

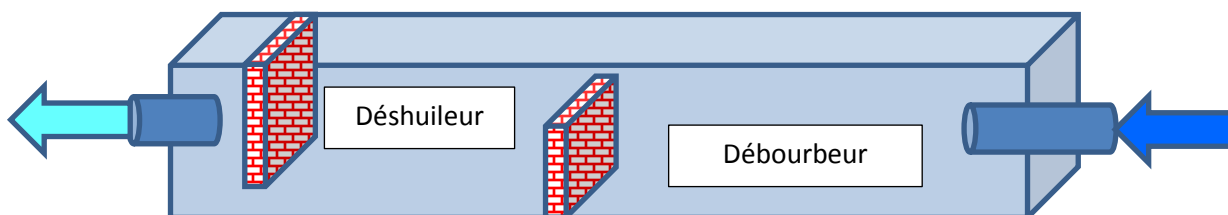


Figure 18 : Coupe longitudinale du séparateur hydrocarbures de Classe 1 en place de la station de lavage et de stockage des déchets non dangereux non inertes (16 m<sup>3</sup> de capacité)

Le séparateur à hydrocarbures est composé de deux compartiments.

Une partie débourbeur permettra de faire décanter les matières en suspension restantes, et une partie déshuileur fera coalescer les huiles pour les agglomérer en surface et les empêcher d'être rejetées dans le réseau interne avant rejet au milieu naturel



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 92
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

Les effluents seront acheminés gravitairement vers le premier compartiment du séparateur. Sa fonction sera de retenir les matières en suspension décantées.

Ce compartiment sera séparé du deuxième compartiment par un muret séparatif qui pourra être équipé d'un filtre à coalescence constitué de plaques permettant aux gouttelettes d'huiles de coalescer et de remonter à la surface.

Le deuxième compartiment permettra de récupérer l'huile accumulée en surface via un regard.

Pour rappel, en sortie du second débourbeur déshuileur, celui-ci sera équipé d'un ouvrage hydraulique permettant l'échantillonnage. Ce dispositif permettra à la société POISSON TERRASSEMENT de pouvoir effectuer aisément les prélèvements et les mesures mensuelles des rejets aqueux imposés par la réglementation. Ces contrôles auront pour but de contrôler et valider l'efficacité du traitement qui sera en place.

Cet ouvrage hydraulique comprendra également une vanne guillotine (aussi appelée vanne de sectionnement). Cette vanne sera un élément indispensable du système de traitement des eaux. Son positionnement post-traitement, juste avant le rejet vers le milieu naturel permettra le cas échéant d'isoler les eaux du site en cas de pollution.

Cette installation sera double par un second débourbeur déshuileur de finition dont les caractéristiques seront les suivantes.




#### Présentation du séparateur d'hydrocarbures








Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 93
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

### 5.8.2.6. Eaux d'extinction

Deux points d'eau couvrent réglementairement ses alentours selon un rayon de 100 m, puisque ces derniers se trouvent face au bâtiment de tri et de transit implantés sur le trottoir de la rue Patrick Sémian.

Localisation des poteaux incendie hors site	Poteau incendie Dans la rue Patrick Simiand	
	Face à l'entrée du site	Face à l'habitation la plus proche du site
		

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 94
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

Localisation des poteaux incendie sur site		
		Poteau incendie N° 1
		Poteau incendie N° 2
		Poteau incendie N° 3
		Poteau incendie N° 4

En cas d'incendie, les eaux pourront être maintenues sur site de la société POISSON TERRASSEMENT. Cette retenue des eaux sur le site sera rendue possible par la mise en place d'une vanne de sectionnement permettant le cas échéant d'isoler les eaux du site en cas de pollution.

La procédure qui sera suivie après l'extinction d'un éventuel incendie consistera à réaliser un prélèvement des effluents grâce au regard échantillonneur pour l'envoyer en laboratoire. Il y sera analysé et caractérisé. A partir du résultat, les eaux d'extinctions pourront alors être pompées puis envoyées en centre de traitement agréé.

Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 95
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

De plus, l'ensemble de ces aménagements permettra de garantir la préservation du site exploité. Cette préservation sera ainsi effective aussi bien en cas d'exploitation normale qu'en cas d'évènement accidentel.

### **5.9. Conclusion**

L'entreprise POISSON TERRASSEMENT en souhaitant développer une activité :

- une activité de concassage criblage,

a fait appel à C.E.R.D.I.S Environnement afin d'être conseillé sur des dispositions réglementaires qu'elle méconnaissait mais dont le respect sera indispensable pour mener à bien le développement de ses activités.

L'exploitant s'engage à maintenir en état de bon fonctionnement l'ensemble des procédés dont il dispose afin de garantir la sûreté des populations, de l'environnement et des biens. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de développer une activité pérenne et respectueuse de son environnement ainsi que de la réglementation à laquelle elle est soumise.

L'ensemble des mesures prises au cours de l'exploitation pourra être justifié et tenu disponible auprès du service d'inspection.

En conséquence, l'ensemble des propos évoqués traduit l'engagement de l'exploitant pour développer son activité dans les conditions qui lui sont imposées.



Rapport n° <b>150218 019 v2</b>	<b>POISSON TERRASSEMENT</b> Site de LES AGEUX	Sept 2019 Page 96
P.J N°14	Description détaillée de l'activité	

## ANNEXES

- **Annexe 1** : Fiches de Données Sécurité